

# La place du parvis Notre-Dame (04<sup>e</sup>arr.) et ses abords

## DEMANDE

Etude documentaire et patrimoniale afin de constituer un socle pour l'établissement du programme du projet d'aménagement des abords de Notre-Dame.

## PROTECTION

Au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO car inscrite dans le périmètre du bien «les rives de la Seine à Paris» (1991).

Abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris, MH depuis 1862.

## PRESENTATION

L'exposition de 2002, consacrée au parvis de Notre-Dame et aux fouilles archéologiques menées entre 1624 et 2002, a montré que ce site fut constamment refaçonné depuis sa création au XII<sup>ème</sup> siècle devant la cathédrale. L'acceptation même du terme de « parvis » au fil des époques varie, en même temps que ses usages et ses dispositions. Prendre en compte cette histoire dans un projet de réaménagement de la place aujourd'hui, en 2020, implique de se replonger dans ses différentes phases d'occupation.

À partir du XII<sup>ème</sup> siècle, on distingue trois états historiques principaux pour le parvis de Notre-Dame de Paris:

- 1 - Le premier qui correspond au parvis médiéval qui subsista dans ses dispositions anciennes jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle ;
- 2 - Le parvis des Lumières (milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle) qui amorce la logique de dégagement et de régularisation des abords de la cathédrale ;
- 3 - Enfin, l'état actuel qui remonte aux opérations d'urbanisme importantes qui modifièrent en profondeur l'île de la Cité et la configuration du parvis, au XIX<sup>ème</sup> siècle.

## PARTIE I : Le parvis sur le temps long et ses abords (XII<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles)

### 1) Le parvis primitif : XII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles

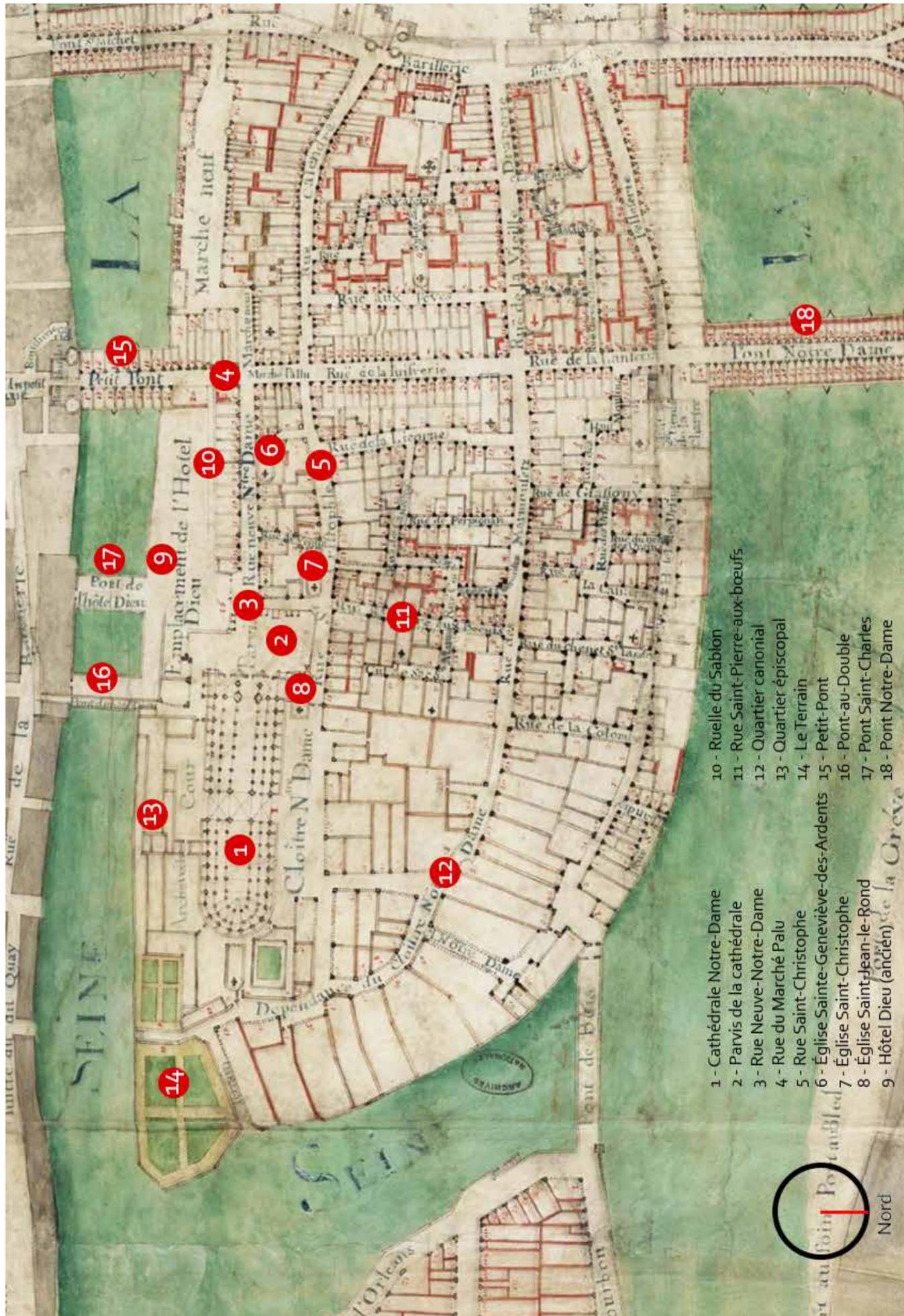
Pour définir le mot parvis, nous pouvons nous reporter au *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>ème</sup>*



Fig.1 – Vue aérienne actuelle de la cathédrale de Notre-Dame et ses abords.



Fig.2 - Anonyme, Libération de Paris - 26 août 1944 - La foule attend le général de Gaulle devant la cathédrale Notre-Dame, rue de la Cité et place du parvis Notre-Dame, 4<sup>ème</sup> arrondissement, Paris (Musée Carnavalet, PH11024). Lieu chargé d'histoire, le parvis de Notre-Dame fut le théâtre de nombreux événements, comme ici la libération de Paris.



au XVIème siècle d'Eugène Viollet-le-Duc :

« Nous ne discuterons pas les étymologies plus ou moins ingénieuses qui ont pu donner naissance à ce mot. On appelle parvis, un espace enclos, souvent relevé au-dessus du sol environnant, une sorte de plate-forme qui précède la façade de quelques églises françaises. (...) Le parvis est évidemment une tradition de l'antiquité : les temples des Grecs étaient habituellement précédés d'une enceinte sacrée dont la clôture n'était qu'une barrière à hauteur d'appui. (...) Les premières basiliques chrétiennes possédaient également une cour entourée de portiques, en avant de leur façade, et, au milieu de cette cour, étaient placés quelques monuments consacrés, tombeaux, puits, fontaines, statues. Le parvis de nos cathédrales n'est qu'un vestige de ces traditions ; mais la cathédrale française, à dater de la fin du XIIe siècle, se manifeste comme un monument accessible, fait pour la cité, ouvert à toute réunion : aussi le parvis n'est plus qu'une simple délimitation, il ne se ferme pas ; il n'est, à proprement parler, qu'une plate-forme bornée par des ouvrages à claire-voie peu élevés, ne pouvant opposer un obstacle à la foule ; c'est un espace réservé à la juridiction épiscopale, devant l'église mère (...) ».

Le premier parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris est contemporain de la construction de l'église au XIIème siècle. Il est en effet mentionné pour la première fois dans un texte de 1163-1164. Cet espace n'était qu'une placette, limitée à partir du XVIème siècle par des bornes à l'est, vers Notre-Dame et par un muret, au nord et à l'ouest. Des échoppes s'appuyaient contre cette ceinture maçonnée ainsi qu'une fontaine, construite en 1624-25 (Fig. 4 et 6). Reconstituée en 1638, elle fut détruite et disparut définitivement en 1748. Le parvis subsista sous cette forme réduite jusqu'au milieu du XVIIIème siècle.

Comme la place de Grève (actuel parvis de l'hôtel de Ville), le parvis de Notre-Dame était alors un espace cérémoniel de premier plan. Point de passage ou de convergence des processions religieuses et profanes, on y fêtait les jubiléés, les naissances princières, les guérisons royales ou encore les victoires militaires (Fig.5). Sous l'autorité temporelle de l'évêque, le parvis constituait une frontière tangible entre la ville et l'église, une zone de transition et de purification, pourvue d'une fontaine dévolue à ce dernier effet.

Au nord-ouest du parvis médiéval s'étendait un quartier d'habitation dense, desservi par un réseau formé de quatre rues et de ruelles. La topographie de ce quartier demeura pratiquement inchangée jusqu'au milieu du XVIIIème siècle (Fig. 3). La rue Neuve-Notre-Dame (Fig.3 - 3) traversait cet ensemble en partant de la rue du Marché Palu (Fig.3 - 4), actuelle rue de la Cité et en aboutissant au parvis. Cette rue, probablement aussi ancienne que la cathédrale, subsista jusqu'à l'aménagement du parvis contemporain. La rue Saint-Christophe (Fig.3 - 5) au nord joignait la rue du Marché Palu à la porte du cloître Notre-



Fig.4 – Extrait du plan de Bâle, montrant l'Île de la Cité, 1553 (Bibliothèque de l'université de Bâle, Kartensig AA 124).



Fig.5 – Michel de la Rochemaillet (auteur), Jean Le Clerc (graveur), «Comme le Roy alla incontinent à l'Eglise de nostre Dame rendre graces solennelles à Dieu de ceste admirable reduction de la ville Capitale de son Royaume », vers 1594 (Musée Carnavalet, G.22813). Dans l'axe de la rue Neuve-Notre-Dame, sur la droite, on aperçoit le portail central de la cathédrale, donnant l'idée de la perspective que ménageait cette voie, flanquée de maisons anciennes.

Page ci-contre: Fig.3 – Extrait du «Plan détaillé du quartier de la Cité, de l'Isle du Palais, de l'Isle Notre-Dame et de l'Isle Louviers», plan terrier, XVII siècle (Archives Nationales, N/III/SEINE/247/1 ) avec indication graphique des lieux. A noter, l'orientation de la carte.



Fig.6 – Gabriel Perelle (graveur), Nicolas 1er Langlois (editeur), L'église de Notre-Dame de Paris, vers 1680 (musée Carnavalet, G.30515).

Dame.

Deux églises paroissiales desservait ce quartier : Sainte-Geneviève-des-Ardents (Fig.3 - 6), construite au XIIIème siècle le long de la rue Neuve-Notre-Dame ; Saint-Christophe (Fig.3 - 7), église de fondation très ancienne (VIIème siècle), reconstruite deux fois, après les raids normands du IXème siècle et à la fin du XVème siècle. Une troisième église s'élevait aux abords de la cathédrale, Saint-Jean-le-Rond (Fig.3 - 8), fondée au Vème siècle comme baptistère de l'église de Paris et appartenant au groupe épiscopal ; elle fut reconstruite au XIIIème siècle sur un plan carré et seul son vocable rappelle ses dispositions d'origine. Ces trois églises perdurèrent jusqu'en 1747 et 1748, dates auxquelles elles furent détruites, dans le cadre d'un premier projet d'aménagement affectant l'ensemble du secteur.

Au sud-ouest du parvis, l'ancien Hôtel-Dieu (Fig.3 - 9) longeait la Seine sur plus de 100 m entre le Petit-Pont, reconstruit en 1719, et la façade occidentale de la cathédrale. Sa reconstruction au XIIème siècle selon le dessein de l'évêque Maurice de Sully, nécessita d'importants travaux de terrassement car les terrains employés furent gagnés sur le petit bras de la Seine. L'Hôtel-Dieu bénéficiait d'accès directs à la Seine grâce aux cagnards, ouvertures voûtées ménagées dans la maçonnerie du quai et communiquant avec les caves de

l'hôpital (Fig. 16 et 17). Une ruelle épousant le tracé de l'ancienne grève, la ruelle du Sablon (Fig.3 - 10), séparait l'Hôtel-Dieu des maisons de la rive sud de la rue Neuve-Notre-Dame. Cette ruelle fut fermée au XVème siècle par deux portes à chacune de ses extrémités et devint une dépendance de l'Hôtel-Dieu.

Quant aux abords du parvis et de la cathédrale, ils étaient formés de trois ensembles distincts. Au nord du parvis et à l'ouest de l'axe formé par les rues Saint-Pierre-aux-Bœufs (Fig.3 - 11) et du Chevet-Saint-Landry, qui débouchait sur le parvis de Notre-Dame, s'étendait un quartier d'habitation traversé par plusieurs rues et ruelles disparues aujourd'hui (rue des Marmousets, rue des Canettes, rue des Ursins etc.). À l'est de cet axe et au nord de la cathédrale se trouvait le quartier canonial (Fig.3 - 12), zone réservée à la résidence des chanoines du chapitre de la cathédrale. Ce secteur était limité au nord par la Seine, et possédait des accès bien identifiés et contrôlés. Au sud de la cathédrale, le long de la Seine, le quartier épiscopal (Fig.3 - 13) faisait pendant au quartier canonial. Le palais épiscopal (Fig.10) fut bâti à cet emplacement au XIIème siècle et faisait partie du grand programme d'aménagement mené par Maurice de Sully. Ces deux quartiers étroitement liés à l'église cathédrale, constituèrent d'importants lieux de création architecturale jusqu'aux bouleversements urbains de l'époque contemporaine.

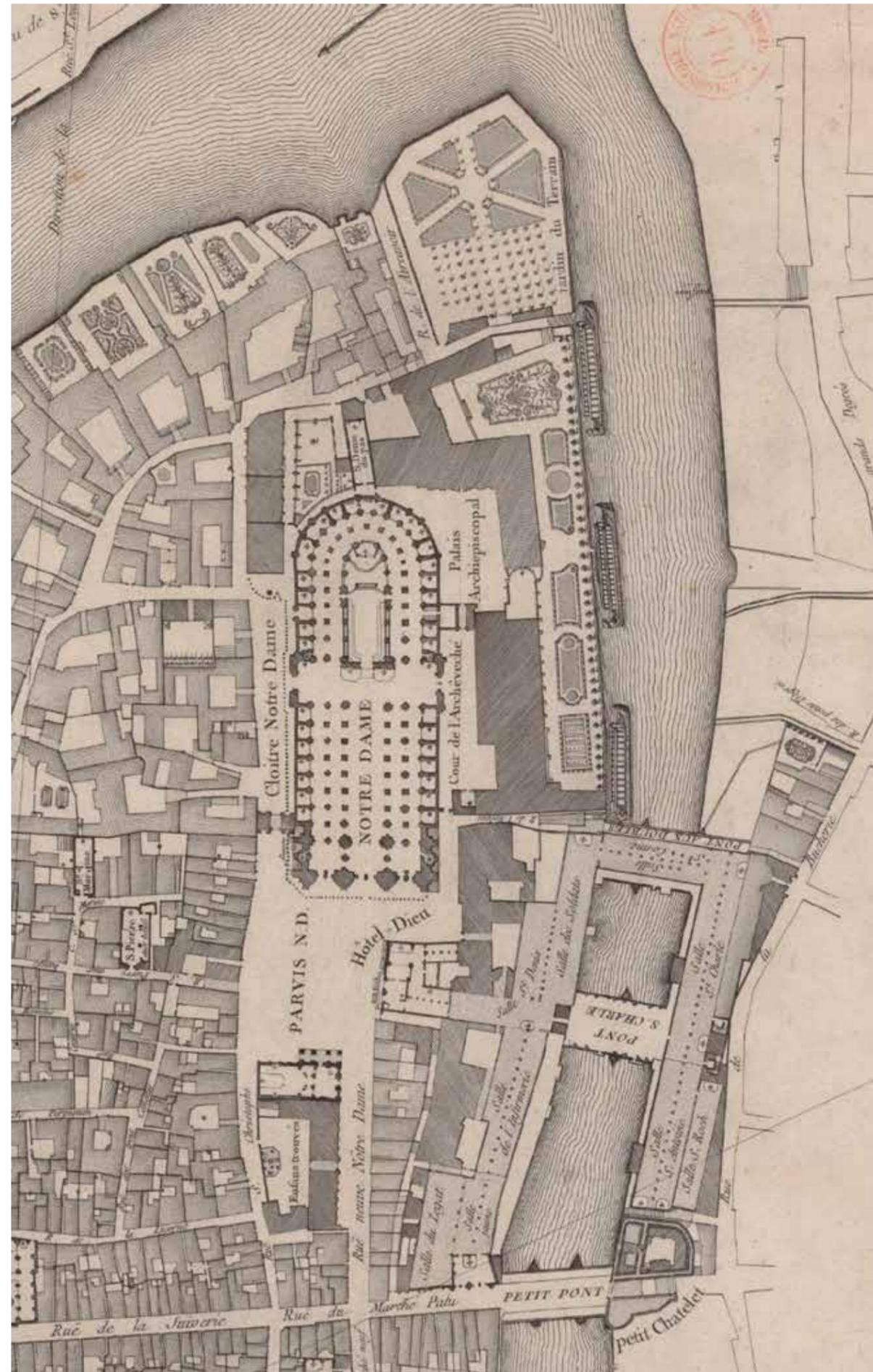


Fig. 7 – Jean Delagrave, Extrait du plan détaillé de la Cité dédié à Messire Louis Basile de Bernage, conseiller d'état prévôt des marchands et à messieurs les échevins de la ville de Paris, 1754 (Bibliothèque Nationale de France, département Cartes et plans, GE C-3638).



Fig. 8 – Anonyme, Procession en faveur de Jacques Clément devant Notre-Dame, XVIIIe siècle (Musée Carnavalet, D.8392).

Enfin, à la pointe est de l'île de la Cité, on trouvait le Terrain (Fig.3 - 14), langue de terre nue enclose de murs, où l'on portait peut-être les immondices du Cloître Notre-Dame et où les Parisiens pouvaient mener paître leurs bêtes avant qu'un jardin n'y soit créé et destiné aux chanoines.

Concernant les accès, on pouvait arriver sur le parvis, depuis la rive gauche, par le Petit-Pont (Fig.3 - 15) dont l'origine remonte à l'Antiquité et qui débouchait dans la rue du Marché Palu. En 1626-1632, un nouveau pont fut construit au sud-ouest de la cathédrale, dans l'alignement de la rue de l'Évêque, qui séparait l'Hôtel-Dieu du quartier épiscopal. Il s'agit de l'ancien Pont-au-Double (Fig.3 - 16), qui sera reconstruit une première fois en 1709, puis en 1847. Ce pont constituait une véritable dépendance de l'Hôtel-Dieu qui y avait installé des salles pour les malades. Une voie en amont du pont était destinée aux piétons qui devaient acquitter un droit de passage, le « double denier » qui lui donna son nom. Ensuite, un troisième pont fut jeté, le pont Saint-Charles (Fig.3 - 17) qui subsista jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle pour relier les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu, sur l'île et les bâtiments construits, en face sur la rive gauche dès 1651 et complétés à la fin du XVIIIe siècle sur l'emprise libérée par la démolition du petit Chatelet.

Sur l'autre rive de l'île, dans l'axe de la rue du Marché Palu, le pont Notre-Dame (Fig.3 - 18), tout aussi ancien et central dans la topographie parisienne que le Petit-Pont, reliait depuis l'Antiquité, le quartier de Notre-Dame à la rive droite de Paris. L'axe nord sud, passant par ces

deux ponts et correspondant au *cardo maximus* de la ville antique, draina tout au long du Moyen Age et de l'époque moderne d'importants flux de circulation.

## 2) Le tournant des Lumières : premier élargissement du parvis de Notre-Dame (XVIIIe siècle)

La première transformation de taille du parvis intervint au milieu du XVIIIe siècle et résulta de la conjonction de deux facteurs : d'une part, un contexte favorable aux grands projets d'aménagements et d'autre part, la décision de construire un établissement entièrement neuf pour les Enfants Trouvés en lieu et place d'anciennes maisons du quartier d'habitation qui s'étendait devant la façade de la cathédrale.

Les embellissements recherchés par l'urbanisme des Lumières s'exprimèrent à cette période par la création de places aérées, dessinées avec régularité et symétrie et par l'élargissement des rues les plus anciennes de Paris, désormais totalement inadaptées aux flux qui les empruntaient. Dès les années 1730, et jusqu'à la veille de la Révolution, se multiplièrent les projets architecturaux, ayant pour objectif de modifier, d'agrandir le parvis et d'améliorer la voirie à ses abords.

Dans ce contexte, Germain Boffrand, architecte de l'Hôpital général dessina les plans d'un nouvel hôpital pour les Enfants Trouvés et d'un nouveau bâtiment pour

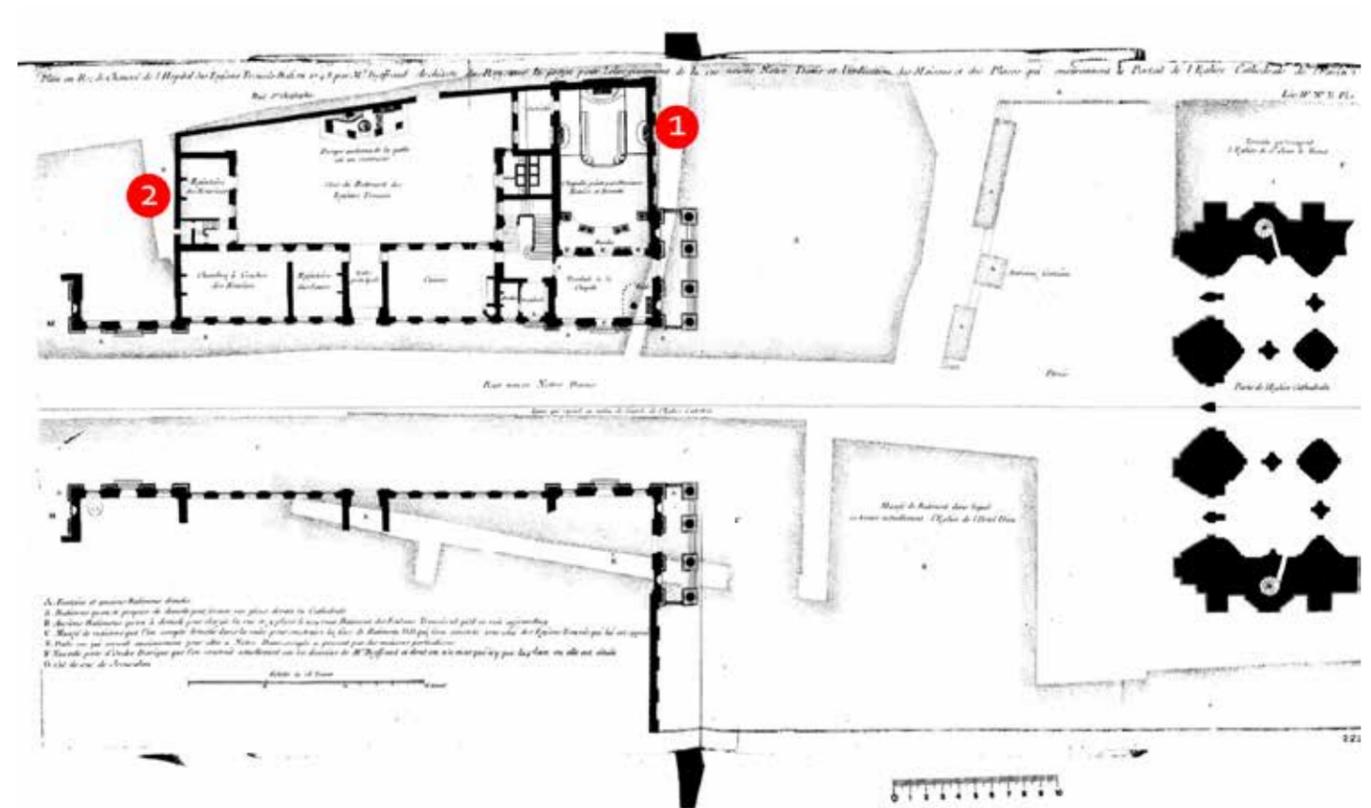


Fig. 9 – Germain Boffrand, Plan du rez-de-chaussée de l'hôpital des Enfants trouvés, dans Jacques François Blondel, *L'Architecture française*, t.1, 1752.

l'Hôtel-Dieu à l'emplacement de l'ancien. La conception de ces deux nouveaux édifices à portiques monumentaux s'inscrivait dans un projet d'urbanisme plus large, entériné par des lettres patentes de Louis XV, ordonnant l'embellissement du parvis. Ce projet, accompagné par la Ville de Paris, concernait toute la zone du parvis et des îlots entre la Seine, la rue Saint-Christophe et la rue du Marché Palu. L'idée initiale du maître d'œuvre était de faire table rase des îlots joutant le parvis à l'ouest, afin d'agrandir le parvis jusqu'à la façade orientale des nouveaux bâtiments construits en symétrie au nord et au sud de la rue Neuve-Notre-Dame élargie (Fig.9). Ce grand projet, qui avait pour objectif d'offrir un cadre monumental au parvis, ne fut que partiellement exécuté. En effet, le bâtiment des Enfants Trouvés ne fut pas entièrement réalisé et celui de l'Hôtel-Dieu ne fut reconstruit que bien plus tard (après le grand incendie de 1772).

L'hôpital des Enfants Trouvés devait être bâti dans un quadrilatère délimité au nord par la rue Saint-Christophe, au sud par la rue Neuve-Notre-Dame et à l'est et à l'ouest par la rue de Venise (Fig.9 - 1) et le cul-de-sac de Jérusalem (Fig.9 - 2). Cette opération nécessitait la démolition d'un certain nombre de maisons et de l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents qui fut mise en œuvre en 1747. Le goût de l'époque, peu sensible à l'architecture gothique, condamna également l'église Saint-Christophe, qui fut abattue la même année afin de dégager le nord-ouest du parvis. Les maisons de l'îlot Saint-Christophe disparurent progressivement jusqu'en 1756, les places vides étant

rachetées par la Ville.

Une fois le parvis agrandi au nord-ouest, on entreprit de mettre en valeur la nouvelle place en supprimant, dès 1748, les murs qui l'entouraient encore et les éléments qui y étaient adossés (la fontaine et les échoppes). L'aménagement de la place du parvis occasionna des travaux de nivellement importants, car on voulut mettre le sol de l'ancien parvis de niveau avec celui des rues adjacentes. En effet jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on descendait sur le parvis par quatre marches. On remédia à cette situation par deux interventions distinctes. D'une part on exhaussa le sol de l'ancien parvis. D'autre part, on abaissa le sol des rues voisines et l'on dut en conséquence établir des perrons devant les maisons attenantes. L'abaissement du niveau du sol de la rue Saint-Christophe contribua à sceller la décision de démolir l'église Saint-Jean-le-Rond. On estima en effet que la mise à nu de ses fondations suite à l'affouillement du sol mettrait en danger sa solidité, son état de vétusté étant déjà jugé préoccupant. Cette démolition permettait aussi d'élargir la rue Saint-Christophe et de dégager l'entrée dans le cloître Notre-Dame.

Le projet de Boffrand permit de tripler l'étendue de l'ancien parvis, de rendre son accès plus aisé et d'élargir les rues Saint-Christophe et Neuve-Notre-Dame (Fig.7). Au sud, cependant, la chapelle de l'ancien l'Hôtel-Dieu continuait à empiéter sur le parvis.

La fin du XVIIIe siècle vit s'accroître le désir des

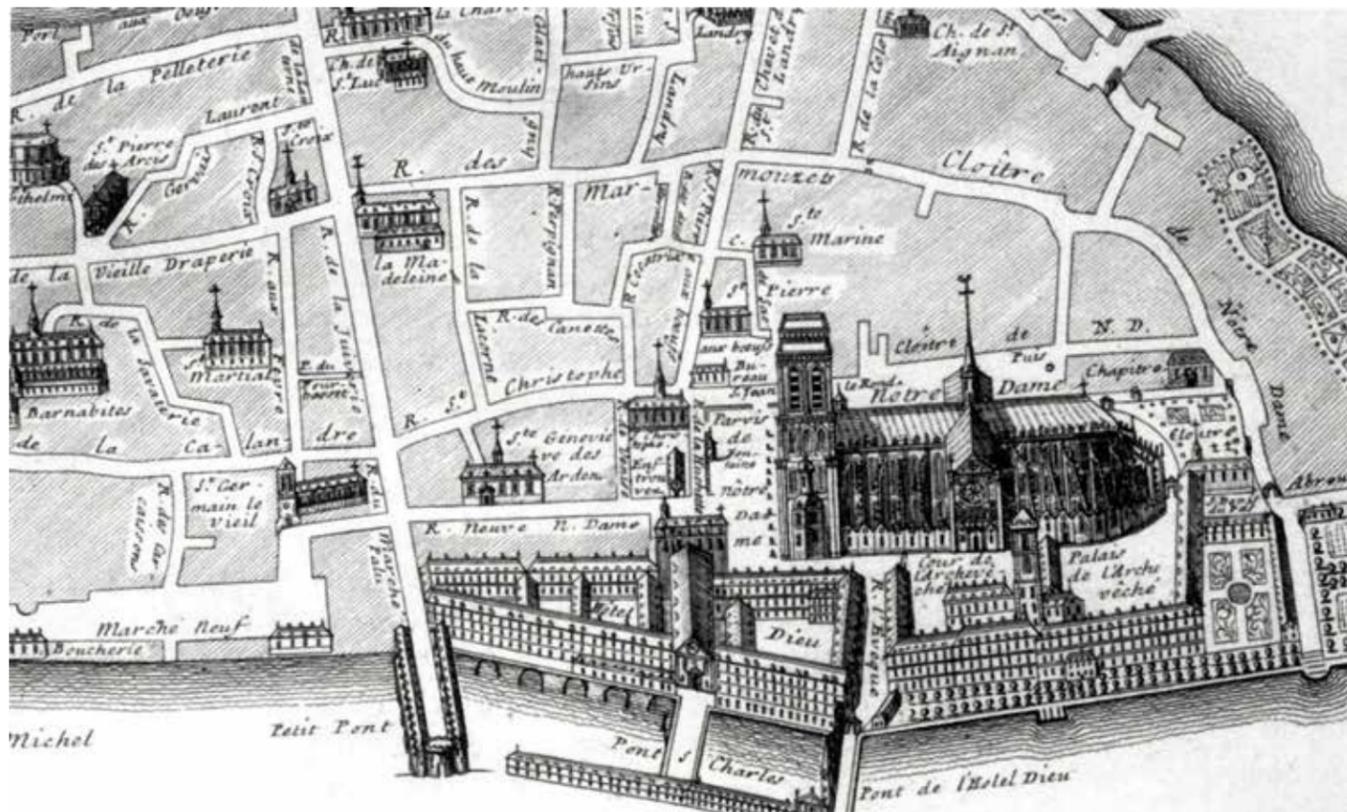


Fig. 10 – Extrait du plan de la Caille, au sud de la cathédrale, l'archevêché, 1714 (BHVP, A 162 a).

édiles de transformer la structure urbaine des abords de la cathédrale et de l'île de la Cité en général. Plusieurs incendies, dont celui de 1772 qui détruisit une partie de l'Hôtel-Dieu, jouèrent un rôle important dans cette évolution. L'incendie de 1772 entraîna d'abord la reconstruction d'une partie du bâtiment mais bientôt, il ne fut plus seulement question de rénovation ou de réparation mais de déménagement pur et simple de l'établissement. Il s'agissait de supprimer ce foyer d'épidémie et d'abriter les malades dans une construction neuve, répondant à de nouvelles exigences en matière de salubrité. Ces réflexions concernant l'Hôtel-Dieu s'inscrivaient dans un mouvement général de réhabilitation de l'île : déclaration royale fixant la largeur minimum des rues en 1783, suppression des échoppes, imposée en 1784, démolition des maisons des ponts, ordonnée en 1786. Ainsi, dès le XVIIIème siècle et donc bien avant les travaux d'Haussmann s'était imposée l'idée d'un assainissement de l'île de la Cité et des abords de la cathédrale et d'une monumentalisation de ce secteur de Paris éminemment symbolique pour l'histoire de la capitale.

### 3) Aux origines du parvis contemporain (XIXème siècle)

Le dégagement du parvis et des abords de la cathédrale se poursuit donc au XIXème siècle, selon une logique prolongeant celle des Lumières et intégrant bientôt la notion naissante de Monument historique à protéger et

valoriser.

En premier lieu, toute la partie sud-est du parvis fut libérée par la démolition, en 1802, de la chapelle gothique de l'Hôtel-Dieu qui formait une avancée devant le portail Sainte-Anne de la cathédrale. L'architecte de l'Hôtel-Dieu, Nicolas-Marie Clavereau, reconstruisit à la place, en 1819, l'entrée avec son portique à colonnes doriques qui figure sur certaines photographies du XIXe siècle (Fig.12).

La bande de maisons qui subsistait entre la ruelle du Sablon et la rue Neuve-Notre-Dame disparut progressivement entre 1808 et 1839. L'Hôtel-Dieu aménagea sur une partie de cet espace vide un jardin allant de la rue de la Cité au parvis, commençant ainsi à dégager la vue sur la cathédrale (Fig.13). Les démolitions de part et d'autre de la rue Neuve Notre-Dame furent pour certaines exécutées en vertu d'un projet d'embellissement du quartier de l'Hôtel-Dieu, déposé à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement en octobre-novembre 1836.

Ces travaux s'accompagnèrent de la création, sous l'Empire, du quai de l'Archevêché (1813) et du quai aux Fleurs jusqu'au Pont-au-Change, de la prolongation du quai des Orfèvres (sur une base XVIIe, approximativement au lieu d'un quai médiéval), jusqu'au pont Saint-Michel et du quai du Marché-Neuf jusqu'à l'Hôtel-Dieu, en avant ou à l'aplomb de quais établis aux XVe et XVIe siècles.

Intervint plus tard la démolition de l'Archevêché en 1838, faisant suite à sa dévastation, lors des émeutes révolutionnaires de 1830 et 1831. Le flanc sud de la cathédrale fut



Fig.11 – Plan avec représentation schématique des quais médiévaux et modernes (Emilie Cavanna/Alpage/DHAAP). Le remplacement des grèves et ports bas de l'île de la Cité par des quais « hauts » -l'iconographie ne montre pas de quais bas proprement dits- de bois ou de maçonnerie, permettant l'accostage, s'amorça au XVIIème siècle et s'intensifia au XVIIIe. Auparavant, si l'on excepte les vestiges de quais antiques, simples rangées de pieux calés par des pierres dressées plus à l'intérieur de l'île, deux configurations dominaient : des berges en pente douce remontaient jusqu'aux voies, ou bien des maisons avaient directement les pieds dans l'eau. Le quai du grand Cours d'eau, actuel quai de l'Horloge, fut établi vers 1580 en accompagnement du Pont-Neuf et de l'aménagement de la place Dauphine, puis reconstruit dans la seconde moitié du XVIIIème siècle. Pour le reste, la partie occidentale des quais de l'île de la Cité fut réaménagée à partir du XVIIème siècle. La partie orientale ne sera aménagée qu'à partir du Premier Empire (quai du Marché neuf, 1808), localement sur une base XVIIe comme l'actuel quai aux Fleurs, refait par la ville sur le quai Saint-Landry en 1659. Sur la rive gauche, la construction des quais s'échelonna entre la fin du XVIe siècle (quai Saint-Michel, réaménagé en 1734 puis sous Haussmann), le XVIIIème siècle et l'Empire. La carte montrant les quais médiévaux et modernes, ceux du parvis sont trop récents pour y figurer. Les doubles traits correspondent à des constructions-reconstructions successives.



Fig.12 – Charles Marville, vue de l'entrée de l'ancien Hôtel-Dieu, construite en 1819 à la place de la chapelle gothique, vers 1867 (Musée Carnavalet, PH919).



Fig. 13 – Cathédrale Notre-Dame. Façade occidentale, vers 1859-1860 (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 4-EPR-00921).

désormais offert à la contemplation des Parisiens et le lien avec la Seine établi durablement sur ce segment du fleuve. Si la démolition du palais épiscopal fut motivée par l'état du bâtiment, l'idée de créer de larges perspectives sur Notre-Dame de Paris, depuis l'autre rive du fleuve et depuis les ponts s'épanouit peu à peu au XIX<sup>ème</sup> siècle. Suite à la cession par l'État à la Ville de terrains anciennement occupés par le palais épiscopal, au chevet de la cathédrale, un square fut établi à cet emplacement, sous le préfet Rambuteau (Fig. 23). Planté de cinq rangées d'arbres, il fut organisé autour de la fontaine de la Vierge, œuvre néogothique de l'architecte Alphonse Vigoureux et du sculpteur Louis Merlieux, placée au centre d'une platebande gazonnée et fleurie, de forme géométrique. Longtemps désigné comme « square de l'archevêché », c'est le jardin qui existe encore aujourd'hui, sous la dénomination « square Jean XXIII ». Le long de la Seine, le quai de l'Archevêché, séparait le fleuve du jardin clôturé de la cathédrale, établi autour de la nouvelle sacristie et du presbytère (1845-1849), dus à Eugène Viollet-le-Duc.

Rambuteau créa aussi la rue d'Arcole (1837), formé par la réunion de deux rues existant depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle et reliant le parvis de Notre-Dame au pont d'Arcole qui consista d'abord en une passerelle métallique pour les piétons, initialement nommée passerelle de Grève et construite en 1828. Elle fut remplacé par l'ouvrage actuel dû à Cadiat (1855) qui fut ensuite restauré au XX<sup>ème</sup> siècle.

Le dégagement complet du parvis, qui lui donna globalement sa physionomie actuelle et l'ouvrit sur la Seine, alors qu'il était initialement clos, advint sous le Second Empire. Napoléon III, poursuivant plusieurs objectifs connexes, chargea le préfet Haussmann de la restructuration de l'ensemble de l'île de la Cité. La modernisation voulue par l'Empereur visait différents buts : supprimer ses quartiers de taudis et les vieux bâtiments hospitaliers de l'Hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés, perçus comme vétustes et inadaptés ; fluidifier la circulation dans le centre de Paris ; ériger un ensemble administratif et militaire à la gloire du régime, comprenant un nouvel hôpital, une caserne, une préfecture et un tribunal ; et enfin mettre en valeur la cathédrale en élargissant son parvis. Il trouva un exécuteur plus zélé qu'à l'ordinaire en la personne d'Haussmann qui fit part, dans ses souvenirs, d'une détestation personnelle pour le quartier qu'il traversait étudiant pour se rendre du domicile familial de la Chaussée d'Antin à l'école de Droit près du Panthéon, longeant « l'ancien palais de justice, ayant mis à ma gauche l'amas ignoble de tapis-francs qui déshonoraient naguère encore la Cité, et que j'eus la joie de raser plus tard de fond en comble, repaire de voleurs et d'assassins qui semblaient là braver la Police correctionnelle et la Cour d'assise. »<sup>1</sup>

L'idée était de créer une vaste place quadrangulaire, devant

la cathédrale, flanquée du nouvel Hôtel-Dieu au nord et de la caserne à l'ouest (Fig.15). Haussmann posa en 1853 la première pierre de la caserne, un bâtiment composé de volumes austères et symétriquement ordonnés. Son architecte, Jacques Gilbert fut également désigné pour diriger la reconstruction de l'Hôtel-Dieu (1867-1878) qui entraîna la réfection du quai de Corse, au nord de l'hôpital des Enfants Trouvés, ainsi que l'édification d'une morgue (1861-1863) à la pointe est de l'île, sur le « Terrain ».

Le chantier d'aménagement du nouveau parvis se déroula entre 1867 et 1878, date de la démolition de l'ancien Hôtel-Dieu. Le bâtiment des Enfants Trouvés subsista jusqu'en mai 1874. Ces démolitions laissèrent la place à une immense étendue précocement asphaltée, entièrement dévolue à la circulation des voitures à chevaux et des personnes, circulation facilitée par l'élargissement de la rue de la Cité et de la rue d'Arcole. Certains jours, la place faisait aussi office de place d'arme, destinée aux exercices militaires de la caserne voisine.

L'aménagement de la place fut pris en charge par le Service des Promenades et Plantations du Département de la Seine (Fig. 20). Il fut arrêté qu'on planterait deux rangées d'arbres le long de la façade sud du nouvel Hôtel-Dieu, dans l'axe reliant la porte monumentale de la caserne de la Cité à la rue du Cloître Notre-Dame. 35 candélabres à trois branches furent implantés au pourtour de la place. Un jardin fut aménagé au sud après 1877 afin d'habiller cet espace situé le long de la Seine. En 1880, il fut en grande partie démoli puis reconstitué, lors d'une nouvelle reconstruction du Pont-au-Double. La démolition des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu permit en effet de rebâtir ce dernier pont, plus en aval, dans l'axe de la rue d'Arcole, toujours dans l'idée de régulariser cet espace. C'est à cette même époque que l'ensemble du quai à l'aplomb de la place fut reconstruit et que les cagnards disparurent (Fig. 16,17 et 19). Un groupe sculpté dû à Louis Rochet et représentant Charlemagne entouré de ses écuyers, vint en 1879 agrémenter le jardin aménagé sur ce quai. Le socle fut exécuté d'après les dessins d'Eugène Viollet-le-Duc, en charge de la grande campagne de restauration de la cathédrale qui s'était déroulée entre 1843 et 1865.

Cette restauration de la cathédrale contribua fortement à convertir les esprits à l'idée d'un parvis entièrement dégagé devant la cathédrale. Depuis son classement sur la liste des Monuments historiques de 1862, la cathédrale n'était plus seulement un des plus importants édifices de la chrétienté mais aussi un monument emblématique pour la France, visité dès le Second Empire par de nombreux curieux. Un dernier facteur décida d'ailleurs toutes les administrations, au-delà de la restauration, à réaménager les alentours du monument et à considérer l'esthétique de cet espace : le développement du tourisme. Les années 1830 virent en effet arriver – et le phénomène s'accéléra dans les années 1850, avec les chemins de fer



Fig. 14 - Charles Marville, Vue de l'ancien Hôtel-Dieu depuis le quai Saint-Michel, avant sa démolition, entre 1865 et 1868 (Musée Carnavalet, PHg18).



Fig. 15 – Plan d'expropriation des terrains de l'île de la Cité pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu (Direction de l'Urbanisme, DU75-STDF\_09256A\_00\_L).

<sup>1</sup> Georges Eugène Haussmann, *Mémoires du baron Haussmann*, publiés entre 1890 et 1893, tome III.

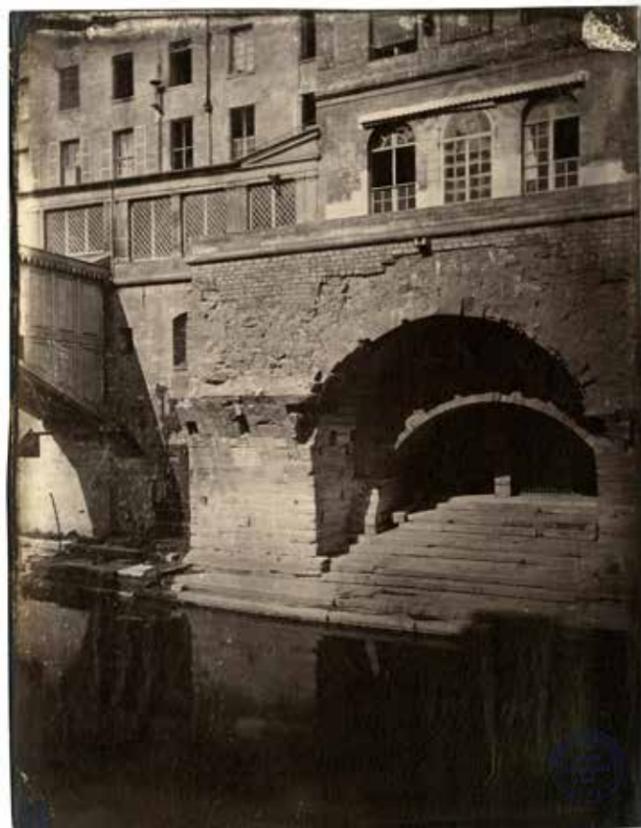


Fig.16 et 17 – Vue de l'ancien Hôtel-Dieu avec ses cagnards ouvrant sur le Seine, du pont Saint-Charles et au fond du Pont-au-Double (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f035) et détail d'un cagnard et du pont Saint-Charles, sans date (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f037).



Fig. 18 - Charles Marville, Vue du nouvel Hôtel-Dieu, vers 1878 (Charles Marville / BHVP / Roger-Viollet). La place du parvis, après sa création, suite, à la démolition des Enfants Trouvés, de l'hôtel-Dieu et des maisons qui subsistaient. L'ancien quai et les cagnards sont toujours en place.

et les bateaux à vapeur – un tourisme organisé, en circuits qui incluaient toujours Notre-Dame. Dessinateurs et photographes réalisèrent de nombreuses vues dégagées qui contribuèrent à la célébrité de l'édifice.

Pourtant, très vite, l'espace du parvis, pensé autant comme un lieu de démonstration du pouvoir que comme un écrin pour la cathédrale comme monument, fut décrié pour sa sécheresse et sa démesure. Dès les années 1900, le matériau de revêtement de la place, ses dimensions qui rompaient avec l'échelle du monument, et la place prise par la circulation automobile furent critiqués. En 1910, on aménagea un terre-plein pour les piétons au centre du parvis, afin de leur permettre de contempler la façade de Notre-Dame sans risquer de se faire renverser.

En 1911, la partie du quai de l'archevêché qui s'étendait entre le pont de l'Archevêché et le Pont-au-Double fut incorporée au square de l'Archevêché qui se développait désormais sur tout le pourtour sud de la cathédrale. La partie restante du « quai de l'archevêché », au débouché du pont du même nom, séparait le square de l'Archevêché de la morgue de Gilbert, à la pointe de l'île. La partie intégrée au square fut plantée de longues plates-bandes rectangulaires, gazonnées et fleuries, alternant avec des bouquets de six arbres.

À la suite d'une crue désastreuse en 1910, l'élargissement du bras de la Monnaie, au niveau de Notre-Dame, fut défini

comme l'opération la plus importante à entreprendre dans le cadre d'un grand programme de travaux découlant de cette catastrophe. Cet élargissement était devenu indispensable pour l'écoulement des eaux de la crue ; il fut explicitement prévu par la loi du 27 juillet 1917 dont les travaux furent financés par l'État, le Département de la Seine et la Ville de Paris.

Parallèlement, la fragilité du mur de soutènement le long du quai de l'Archevêché puis du square de l'Archevêché n'était plus à démontrer. Deux accidents, en 1865, puis en 1901, occasionnèrent des travaux de consolidation et de reconstruction partielle. Mais dès 1943, on observa un nouvel affaissement du même mur sur une longueur de 75m. L'Administration proposa alors une solution prévoyant un élargissement rive droite, entre le pont de l'Archevêché et le Petit-Pont et un élargissement rive gauche, entre le Pont-au-Double et le Pont Saint-Michel (Fig.24). Cette solution ne fut pas mise en œuvre, faute de décision sur le calibrage précis du nouveau bras de la Monnaie, la Commission du Vieux Paris, s'étant opposé à l'amputation d'une partie du square de l'Archevêché. Pendant de longues années encore, ce quai offrit, « à l'angle du pont de l'Archevêché, le fâcheux spectacle d'une déclivité broussailleuse, trop souvent souillée de débris variés et closes par une misérable palissade », d'après une description énoncée dans une question écrite, retranscrite dans le BMO du 18 mai 1954.



Fig. 19 - Vue des cagnards, en cours de démolition, après 1878 (BHVP, MA\_Vacquer\_MS255\_f044).

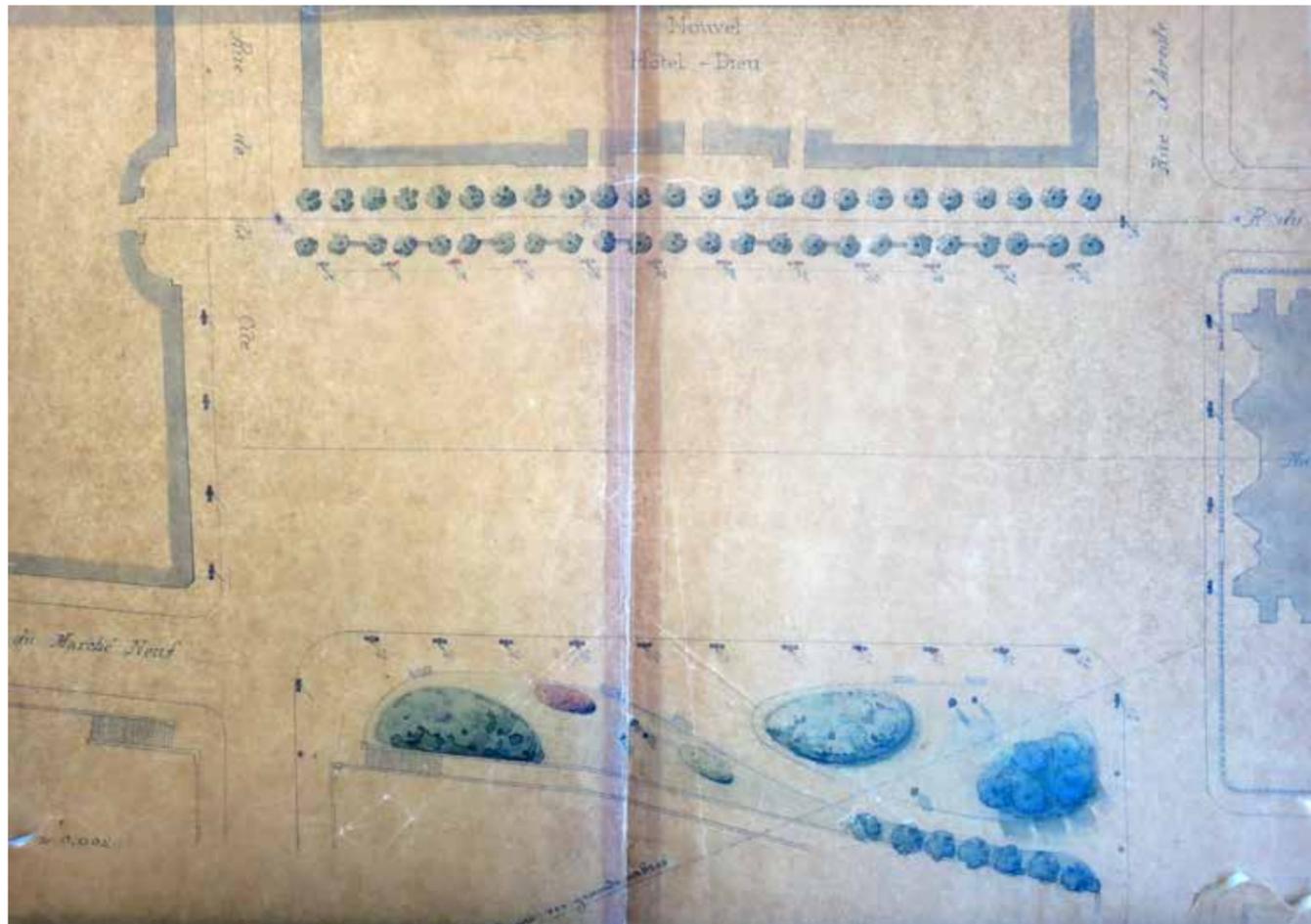


Fig. 20 - Plan d'aménagement de la place du parvis de Notre-Dame, «plan établi par la Direction», vers 1878 (Archives de Paris, VM90 367).

Finalement, en 1958, le Service de la Navigation prit en charge la simple reconstruction du mur de soutènement affaissé, sans rescindement du quai. Les parties jardinées du square le long du parapet relevé furent rétablies par le service des Parcs et Jardins.

Dans les années 1920, la pointe de l'île fit l'objet d'aménagements importants puisqu'elle fut élargie et qu'on autorisa la création d'un jardin, le square du Musoir de la Cité, inauguré le 1<sup>er</sup> avril 1927.

A partir de 1960, à l'initiative du Réseau du Souvenir, fut construit à cet emplacement à l'histoire mouvementée, le Mémorial des Martyrs français de la Déportation, conçu par Georges-Henri Pingusson, inauguré en avril 1962 par le général de Gaulle. Un petit square dessiné par le même architecte précède l'entrée du mémorial. Il s'agit de l'actuel square de l'île-de-France.



Fig. 21 et 22 - Charles Lansiaux, Vue de la place du parvis et vue de la cathédrale depuis le Petit-Pont, 1917 (Musée Carnavalet, PH24300).

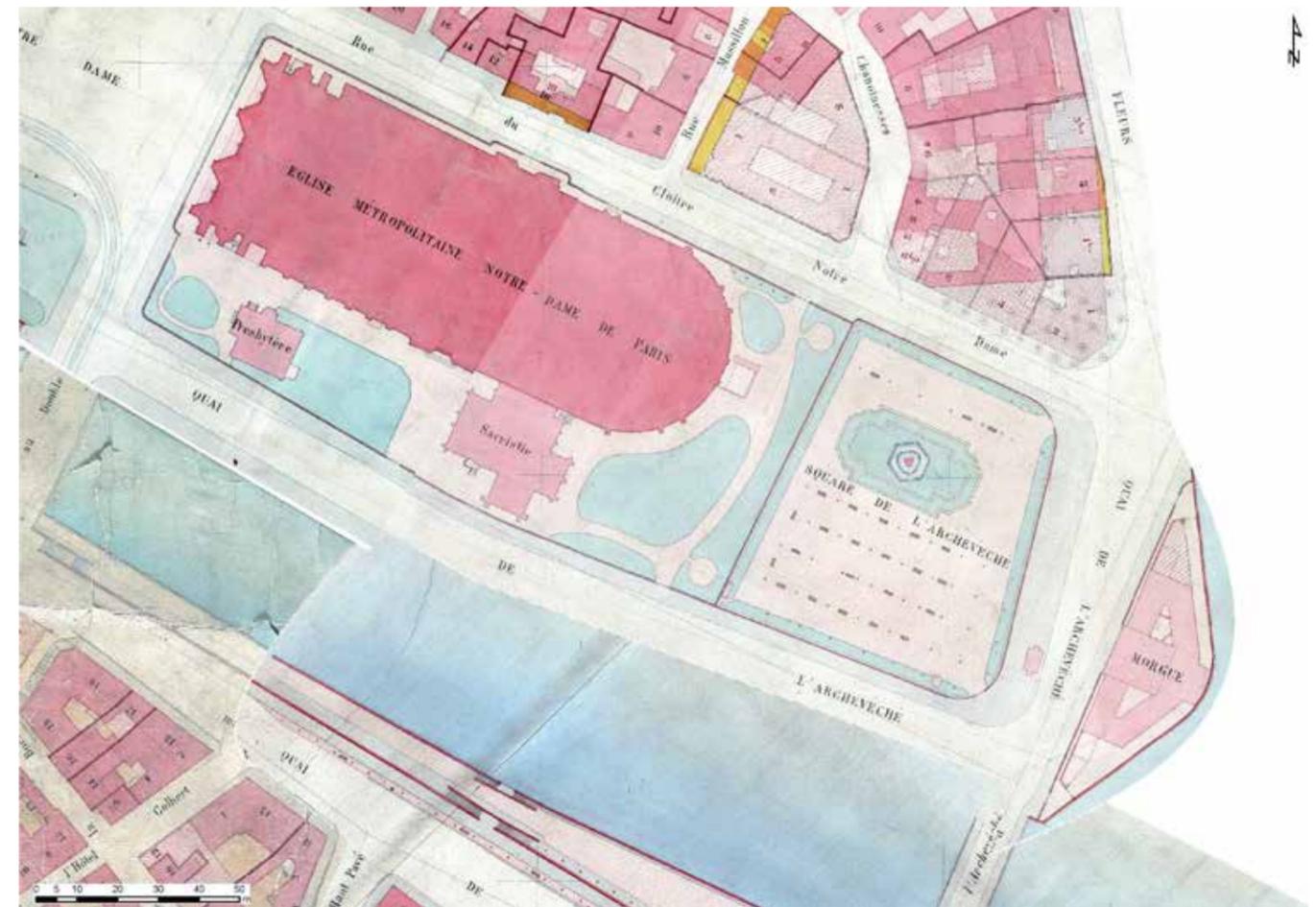


Fig. 23 - Extrait du plan parcellaire municipal dit des « draps de lit », 1894, 9ème feuille (Archives municipales, PP/11884).

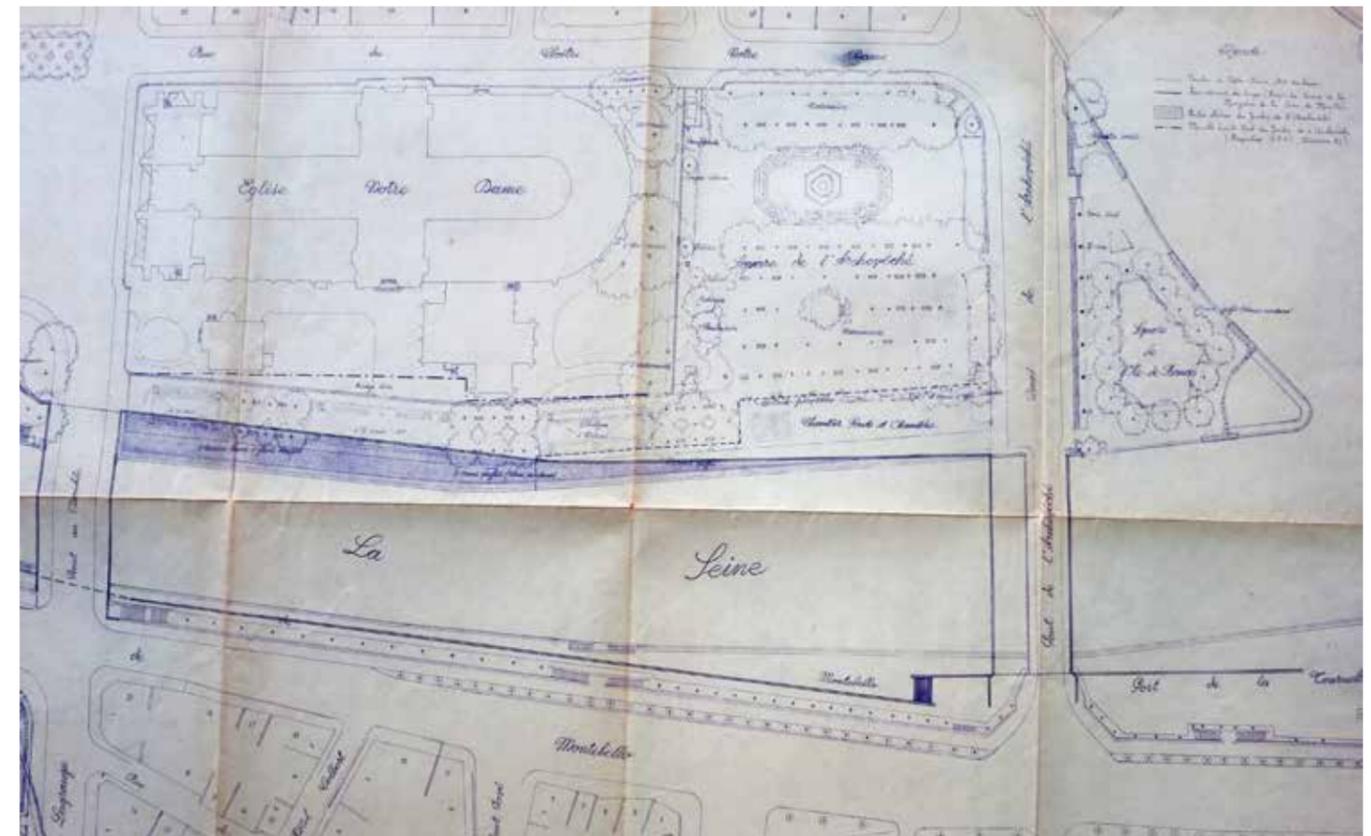


Fig. 24 - Décoration florale des squares autour de Notre-Dame. État des lieux et projet d'aménagement du bras de la Monnaie. Présenté par le conservateur en Chef de la 13-12-52 (Archives de Paris, 99W 73). En bleu, le projet de rescindement du quai au droit du square de l'Archevêché.

## Évolution de l'emprise des masses bâties du Moyen Age à la fin du XIXème siècle



Fig.25 – Albert Lenoir, Adolphe Berty, extrait du Plan archéologique de Paris, vers 1880: en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le plan, Bibliothèque nationale de France, GED-6960; pour le cadastre actuel, APUR). Le plan archéologique de Paris note les différentes occupations anciennes avérées dans les archives, pour chaque parcelle. Il permet de se faire une idée assez juste de la topographie du parvis et de ses abords au Moyen Age et jusqu'aux grands bouleversements des XVIIIème et XIXème siècles.

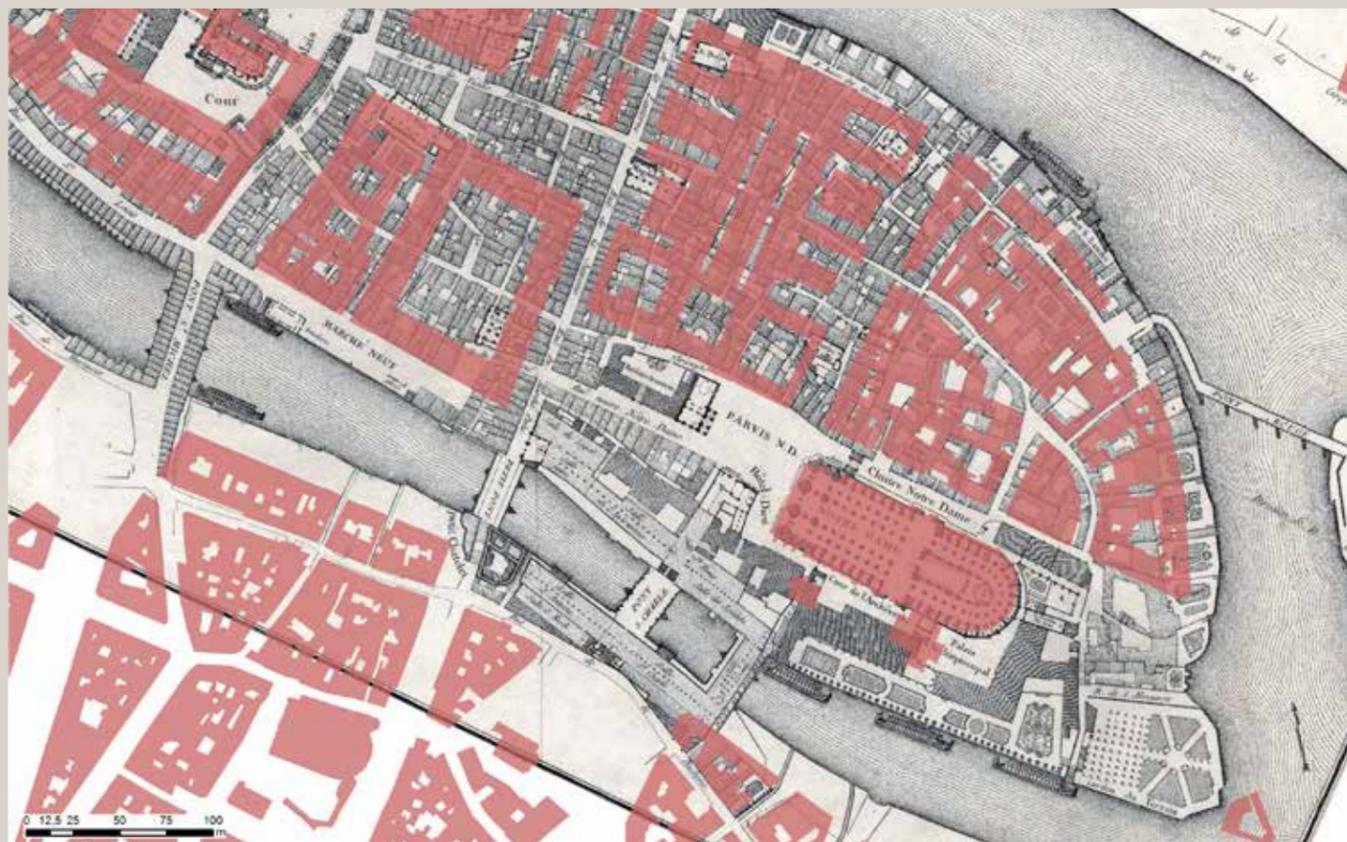


Fig.26 – Extrait du Plan de la Cité par Delagrive, 1754: en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le plan, BNF, département Cartes et plans, GE C-3638; pour le cadastre actuel, APUR).



Fig.27 – Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836): en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le cadastre actuel, APUR).



Fig.28 – Extrait du plan parcellaire municipal dit des «draps de lit» de Paris, 1894, 6ème feuille (Archives municipales, PP/11884) : en rouge, l'emprise du bâti actuel (Emilie Cavanna/R&CAP/DHAAP; pour le cadastre actuel, APUR).



Fig. 29 - Le parvis en octobre 1966 (Archives de Paris, 1728W 16).

## Partie II : le parvis actuel, genèse d'un projet aux multiples enjeux

### 1) La définition du programme pour le projet d'aménagement du parvis et de ses abords

L'aménagement actuel de la place résulte d'une longue réflexion, entamée dès le début des années 1960, sur les transformations devenues indispensables pour améliorer les abords de la cathédrale, à la fois envahis par les voitures et peu adaptés à l'accueil des touristes et des promeneurs.

En 1963, le Conseil de Paris retint la place du parvis de Notre-Dame comme emplacement favorable à l'aménagement d'un parc de stationnement souterrain. L'objectif était clairement d'enterrer le parking à ciel ouvert qu'était devenu le parvis, dans un contexte où les constructions souterraines commençaient à être perçues comme la solution idéale aux différents problèmes posés par la ville moderne. À la demande de l'Etat, des fouilles archéologiques furent entreprises à partir de 1965, afin de déterminer la zone la plus favorable à l'établissement d'un parking. Par délibération du 22 décembre 1969, le Conseil de Paris demanda la poursuite des études suivant deux objectifs : conservation *in situ* des vestiges découverts pendant les fouilles, suppression de la circulation

automobile en surface.

Les architectes André Hermant<sup>2</sup> et Jean-Pierre Jouve<sup>3</sup> furent missionnés par la Direction de l'Architecture du Ministère d'État chargé des Affaires Culturelles, pour concevoir le projet d'aménagement du parvis et de ses abords, ainsi que celui de la crypte archéologique. En raison de l'ampleur de ces études, plusieurs services techniques y collaborèrent (la Direction Générale de l'Aménagement urbain, la Direction de la Circulation, les Services de la Navigation de la Seine, les Services des Parcs et Jardins). Cette pluralité des acteurs et des intervenants ne manqua pas de compliquer le processus de conception de la place puis par la suite, le chantier.

Les quatre objectifs du programme pour l'aménagement du parvis, fixés dès le départ, étaient les suivants :

«1 – Écarter toute la circulation automobile de Notre-Dame ; 2 – Aménager devant la façade occidentale une sorte de forum ou d'agora ; 3 – Créer un espace piétonnier continu,

<sup>2</sup> André Hermant (1908-1978) : architecte et urbaniste formé notamment dans l'atelier d'Auguste Perret à l'École spéciale d'architecture, il fut membre de l'équipe en charge de la reconstruction du Havre.

<sup>3</sup> Jean-Pierre Jouve, né en 1921, fut également formé dans l'atelier d'Auguste Perret à l'École spéciale d'architecture. Il fut nommé Architecte en Chef des Monuments historiques en 1970.

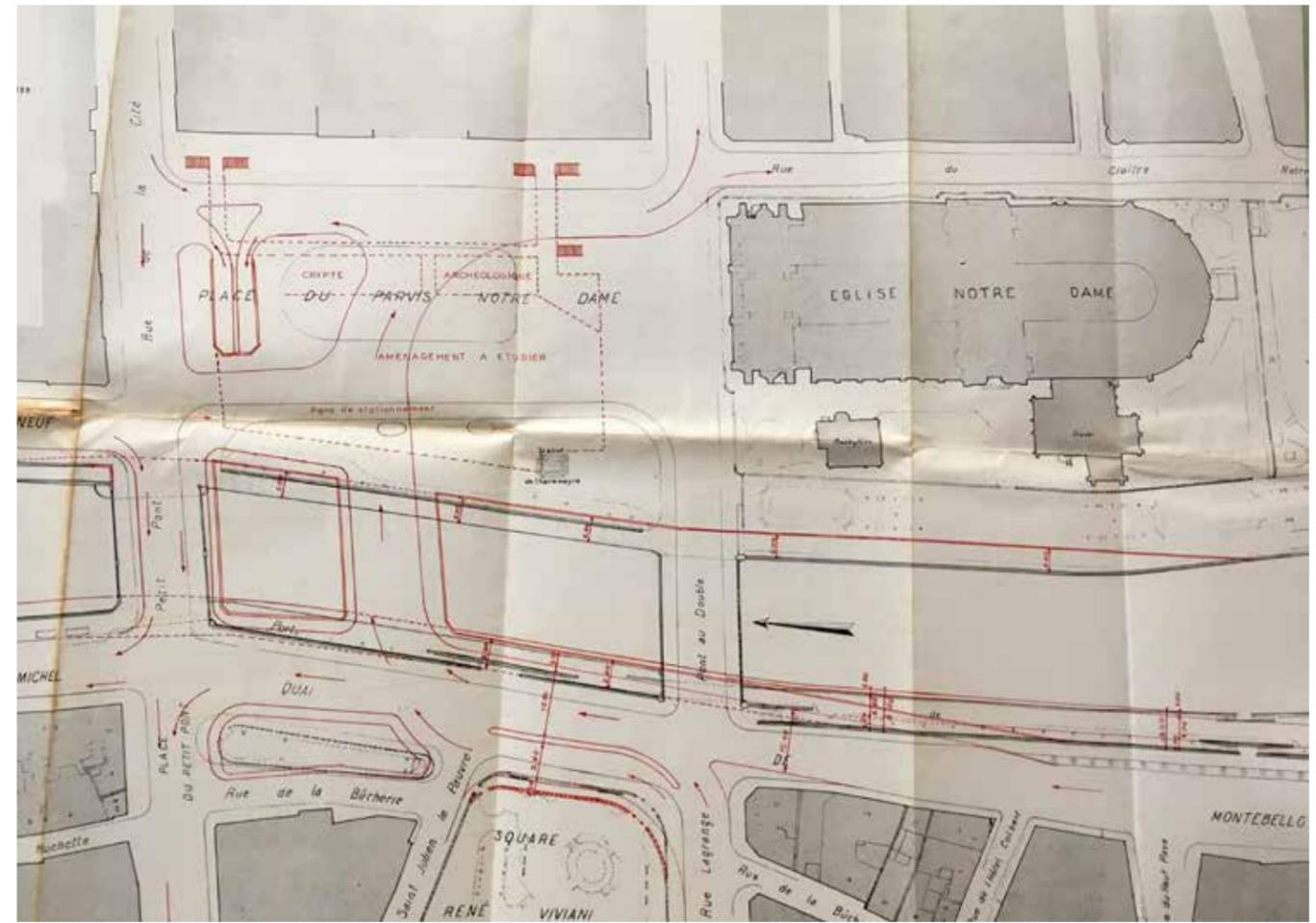


Fig. 30- Projet d'aménagement de la place du parvis et du bras de la Monnaie, redigé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées J.F. Coste en septembre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

depuis le fond du parvis jusqu'au chevet de la cathédrale ; 4 – Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs autour de Notre-Dame »<sup>4</sup>.

Le projet visait évidemment à mettre en valeur la façade de Notre-Dame mais l'emplacement de la cathédrale au cœur de la capitale et de l'île en faisait aussi un point stratégique pour la circulation des véhicules et le lien avec la Seine. De ce fait, l'aménagement à concevoir ne concernait pas exclusivement le parvis de l'église mais s'étendait aux abords, prenant en compte les voies du secteur, les quais de la rive gauche et les ponts. Dans ce cadre, il fut un temps envisagé de démolir le Pont-au-Double pour le reconstruire à côté du Petit-Pont et de cette manière déplacer la circulation vers l'ouest selon un nouveau schéma, l'éloignant de la façade de Notre-Dame (fig. 30). À cette même époque, le projet de voie express rive gauche était en cours (sa mise en œuvre nécessiterait la reconstruction du Pont-au-Double). On pensa aussi un moment créer un tunnel permettant d'enterrer la circulation à l'angle de la place et de la rue d'Arcole. En 1970, environ 20 000 voitures circulaient chaque jour devant Notre-Dame.

<sup>4</sup> *Études et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Ministère d'État chargé des Affaires culturelles, Direction de l'Architecture, 1970.

## 2) 1965-1970 : les années de recherche

### Le parking sous le parvis de Notre-Dame et les fouilles archéologiques

Les fouilles en amont de la création du parking s'étalèrent entre 1965 et 1970, date à laquelle, une convention de concession pour la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement fut passée avec la CITRA<sup>5</sup>. Dans cet intervalle, l'implantation du parc de stationnement sous le parvis fut étudiée avec Michel Fleury, alors Directeur des Antiquités historiques de la région parisienne et secrétaire de la Commission du Vieux Paris, et les Services de l'Aménagement urbain, de manière à ce que tous les ouvrages nécessités par le parking se situent au sud de l'emprise du mur d'enceinte romain et au sud de la zone fouillée par les archéologues.

Durant cette période de fouille, fut également préfigurée la crypte archéologique qui devait permettre de valoriser les vestiges découverts par l'équipe de Michel Fleury mais aussi plus anciennement, lors de la fouille menée par Théodore Vacquer en 1847. Il fut prévu que ces zones de fouille seraient rendues accessibles par un escalier situé à l'ouest du parvis et que le public pourrait circuler grâce à des galeries périphériques situées à une profondeur suffisante pour pouvoir en percevoir l'ensemble et le détail en même temps. La coupe du projet de crypte prévoyait nécessairement un dénivelé entre la dalle couvrant l'espace des fouilles et la voirie avoisinante. Le traitement de ce dénivelé occupa une place centrale dans les études des architectes pour les aménagements de surface du parvis.

### Les études menées

Entre mai 1969 et octobre 1970, les architectes réalisèrent plusieurs études préliminaires et maquettes correspondantes. Une première étude (mai-novembre 1969), abandonnée après avis défavorable de la Commission des abords des Monuments historiques au ministère des Affaires Culturelles, portait l'idée de planter d'arbres le parvis (Fig. 35, 36 et 39); cette étude imaginait aussi de créer une passerelle piétonnière dans l'axe du transept sud de la cathédrale et, le long du quai de la rive droite de la Seine, un débarcadère avec une montée vers Notre-Dame. Cette proposition valait dans l'hypothèse d'un déplacement du Pont-au-Double près du Petit-Pont pour orienter la circulation du sud vers le nord et libérer complètement la zone du parvis du trafic, en favorisant aussi la circulation par le pont de l'Archevêché.

Une seconde étude (janvier-mai 1970) s'orientait vers la création d'un parvis-dalle et prévoyait la réalisation

<sup>5</sup> La création du deuxième parking, qui devait être creusé sous le jardin de l'Archevêché, fut finalement abandonnée, sous la pression de l'opinion publique.



Fig. 31 - Fouilles archéologiques sous le parvis de Notre-Dame, dirigées par Michel Fleury de 1965 à 1970 (Archives de la cathédrale - parue dans *Notre-Dame de Paris, la grâce d'une cathédrale*, Strasbourg, 2012, p.24).



Fig. 32 - Vue sur le chantier de fouilles archéologiques depuis la préfecture de Police, septembre 1971 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p.280).

d'autres constructions destinées à l'accueil des visiteurs, organisées autour d'un patio (Fig. 37, 40 et 41). Cette proposition fut abandonnée du fait de la volumétrie trop importante des bâtiments à construire.

Une troisième étude (mai-octobre 1970) proposait simplement d'aménager un parvis-dalle, une crypte archéologique et une galerie publique (Fig. 38). Dans cette version, l'aménagement du parvis était structuré de part et d'autre de la projection de la rue Neuve-Notre-Dame qui aurait séparé deux plateformes, aménagées à l'est avec des bancs en pierre rappelant les anciens emplacements de la fontaine et des murs du parvis qui avaient subsisté jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans ces trois études, la circulation était déviée par un passage souterrain, le Pont-au-Double étant soit démoli, soit déplacé, laissant seulement aux alentours de Notre-Dame le trafic d'urgence, des riverains ou des touristes.

Une quatrième étude, dérivant de la troisième (produite entre mai et octobre 1970) envisageait un aménagement dit provisoire dans la mesure où il ne prenait pas en compte la suppression du Pont-au-Double qu'on pouvait différer (Fig. 42). Dans cet aménagement, les voitures continuaient donc à passer au pied de la cathédrale mais la circulation était reculée de 5m par rapport à la façade. Le parvis se présentait comme un étagement de plans à différents niveaux ménageant des transitions entre celui de la dalle de la crypte et celui du sol de la chaussée. De petits emmarchements permettaient de passer d'un plan à l'autre.

En l'absence de décision prise pour le Pont-au-Double, c'est cette dernière variante qui fut choisie et qui fut ensuite la base de réflexions plus approfondies qui mèneraient au parvis réalisé. Au cœur de ces réflexions s'imposa la question du nivellement de la place.

### Le dénivelé du parvis

Un débat important se porta donc sur le niveau de la dalle de la crypte : il fallait que ce dénivelé, de 5 ou 6 marches, permette l'accès à la zone de fouille par le public en souterrain et en même temps qu'il ne soit pas trop invasif sur le parvis, afin de conserver les perspectives sur la cathédrale pour le visiteur en surface. Cette hauteur optimum fut d'abord évaluée à 1,50 m au-dessus du niveau existant de la place du parvis.

Puis ce volume apparut critiquable d'un point de vue esthétique : si ce dénivelé d'1,50 m excluait sans doute l'accès aux voitures sur le parvis et cacherait leur présence aux alentours, il limiterait aussi les vues vers le bas du portail. En concertation avec M. Fleury, les architectes révisèrent ce niveau et le placèrent à 80-100 cm. Cependant, la Commission des Sites critiqua cette solution et demanda encore un certain abaissement. La réflexion

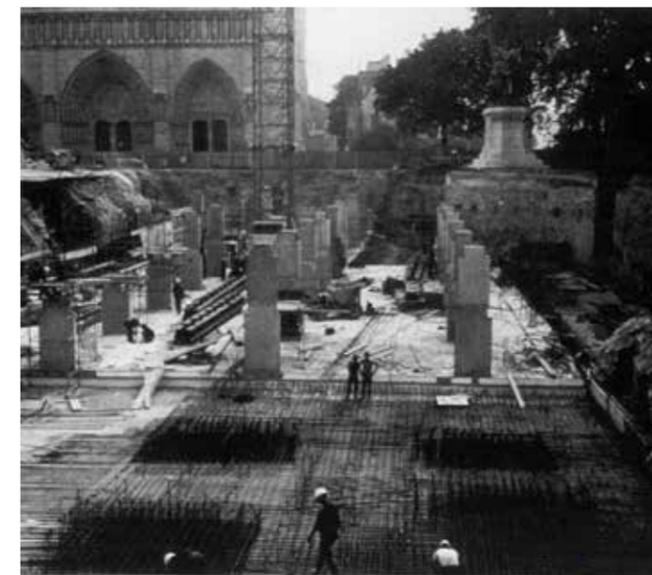


Fig. 33 - Mise en place des fondations du parc de stationnement, octobre 1970 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p.280).



Fig.34 - Bétonnage du parvis, janvier 1972 (Direction de la Voirie et des Déplacements, paru dans *Autour de Notre-Dame*, Baskerville 2003, p.281).

autour de cette question était encore compliquée par le fait que la place n'était pas horizontale mais présentait une pente d'environ 80 cm. Des épures de visibilité furent donc réalisées avec une surélévation d'1 mètre pour la crypte et il sembla que le pied de la façade de la cathédrale resterait ainsi visible de partout.

Cette dénivellation posa ensuite un problème de sécurité du site, puisqu'on pouvait tomber de la dalle si elle n'était pas sécurisée. Le débat sur le garde-corps à mettre en place, porté devant la Commission du Vieux Paris, durant sa séance de février 1971, illustre bien l'esprit des architectes et les intentions du projet : « (...) s'il est métallique cela introduit un élément disparate sur la place Notre-Dame, ce qui n'est pas souhaité. S'il est assez translucide, avec des morceaux de plexiglas, on peut imaginer des choses intéressantes, mais d'abord ce serait tout de même un

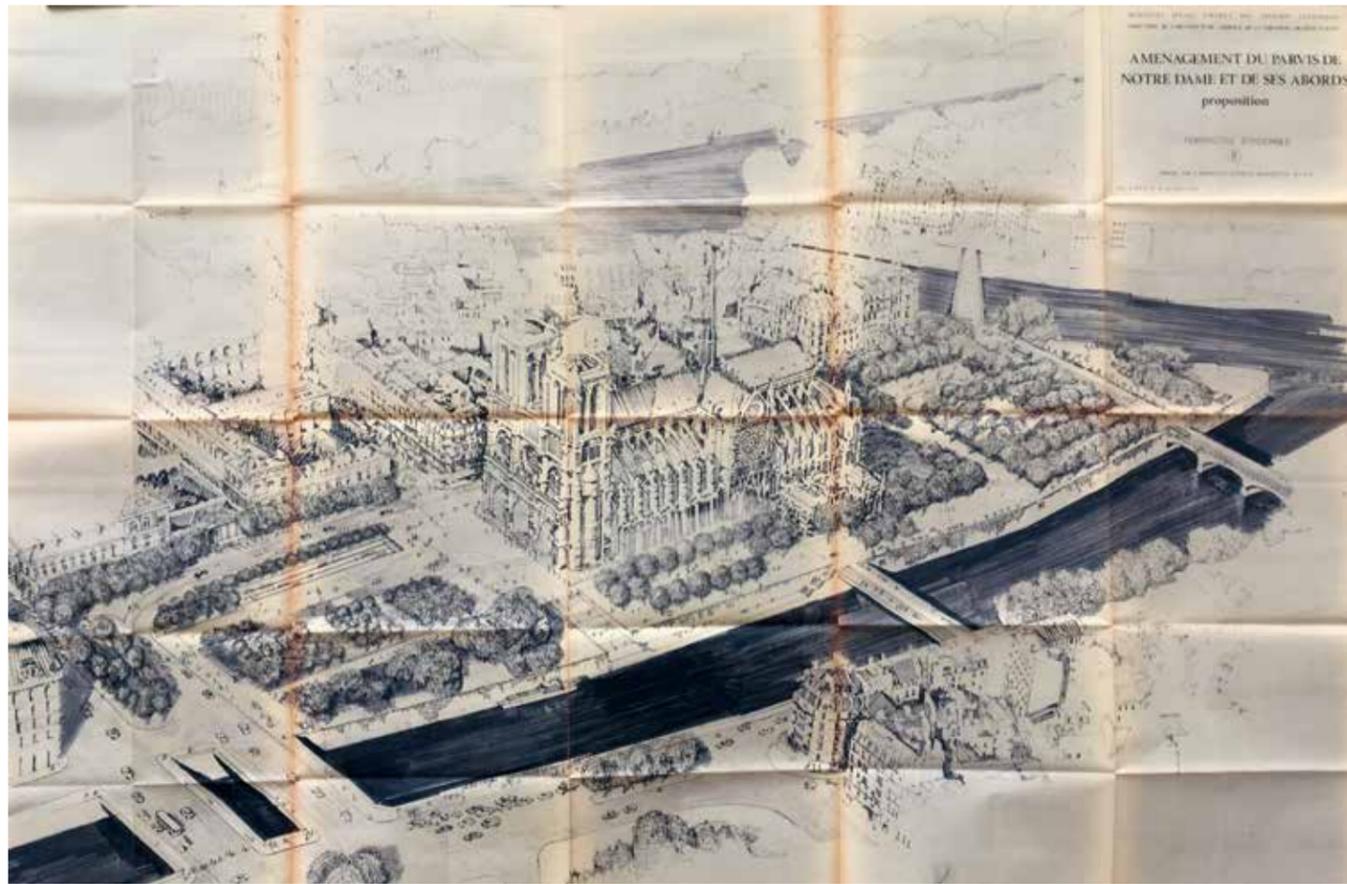


Fig. 35 - Perspective d'ensemble, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dressée par A.Hermant et J.P.Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

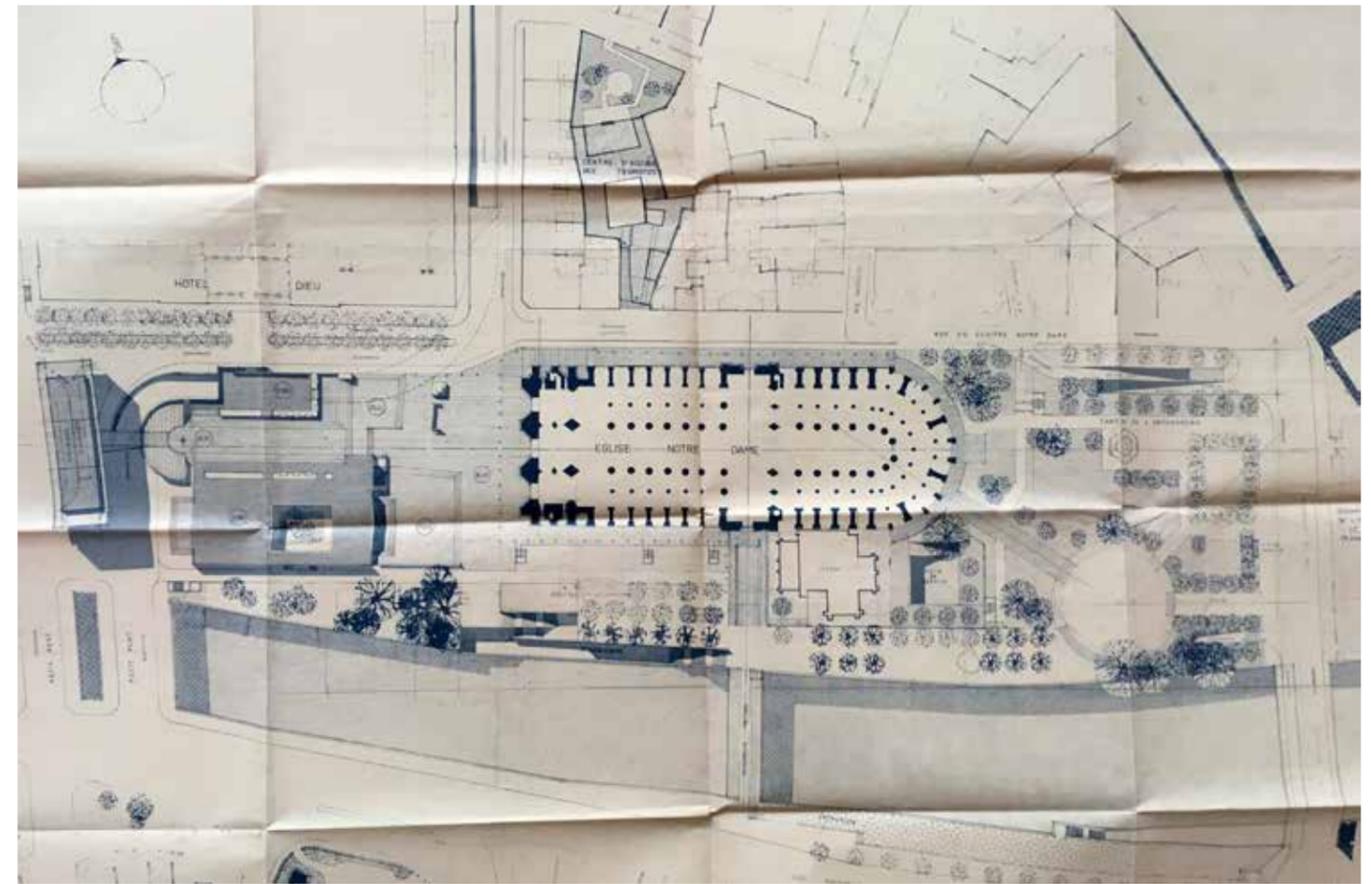


Fig. 37 - Plan d'ensemble, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, avec passage souterrain et construction d'un bâtiment devant la préfecture de police, dressée par A.Hermant et J.P.Jouve, 21 mai 1970 (Archives de Paris, 99W 74).

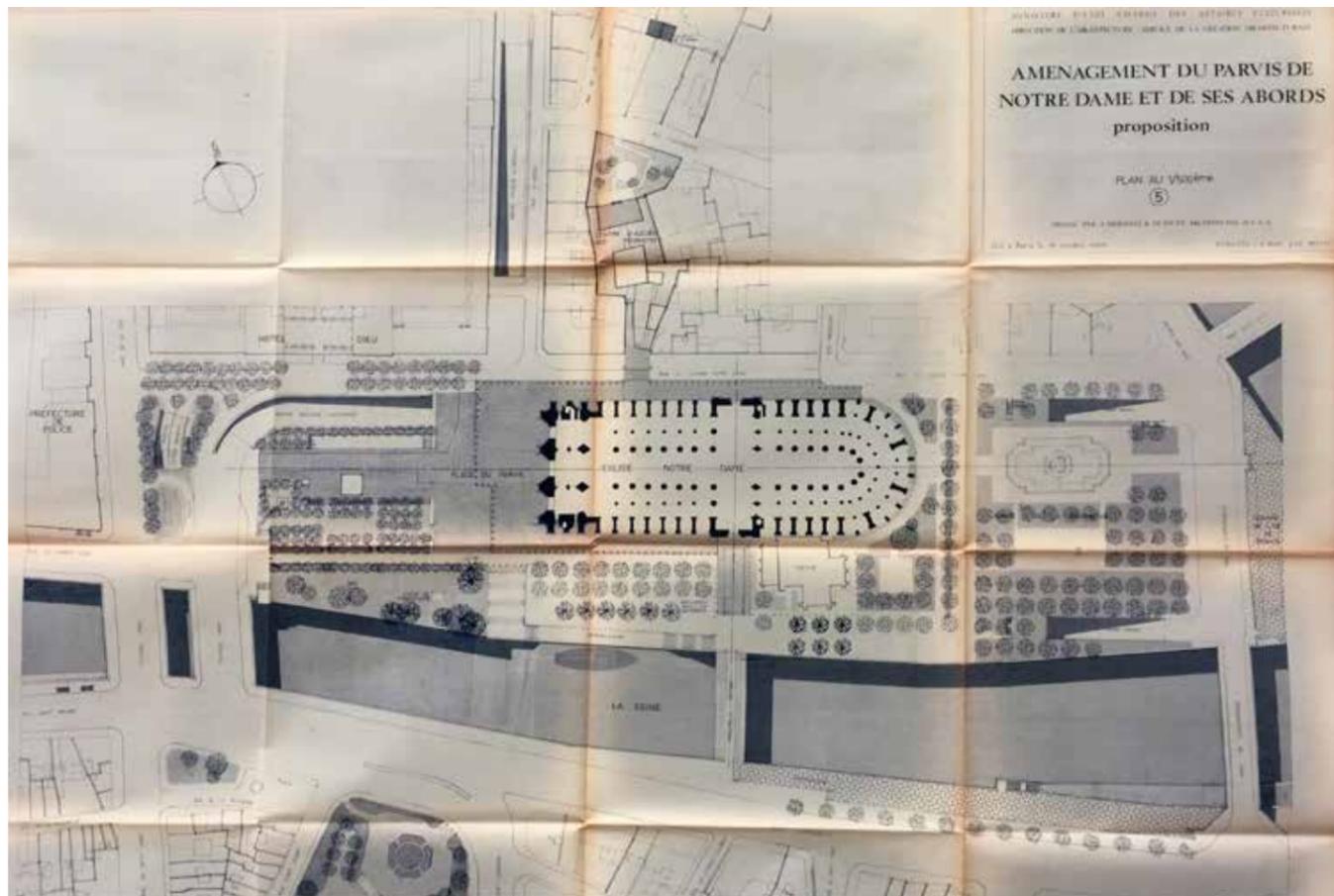


Fig. 36 - Plan au 1/500, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dressée par A.Hermant et J.P.Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).

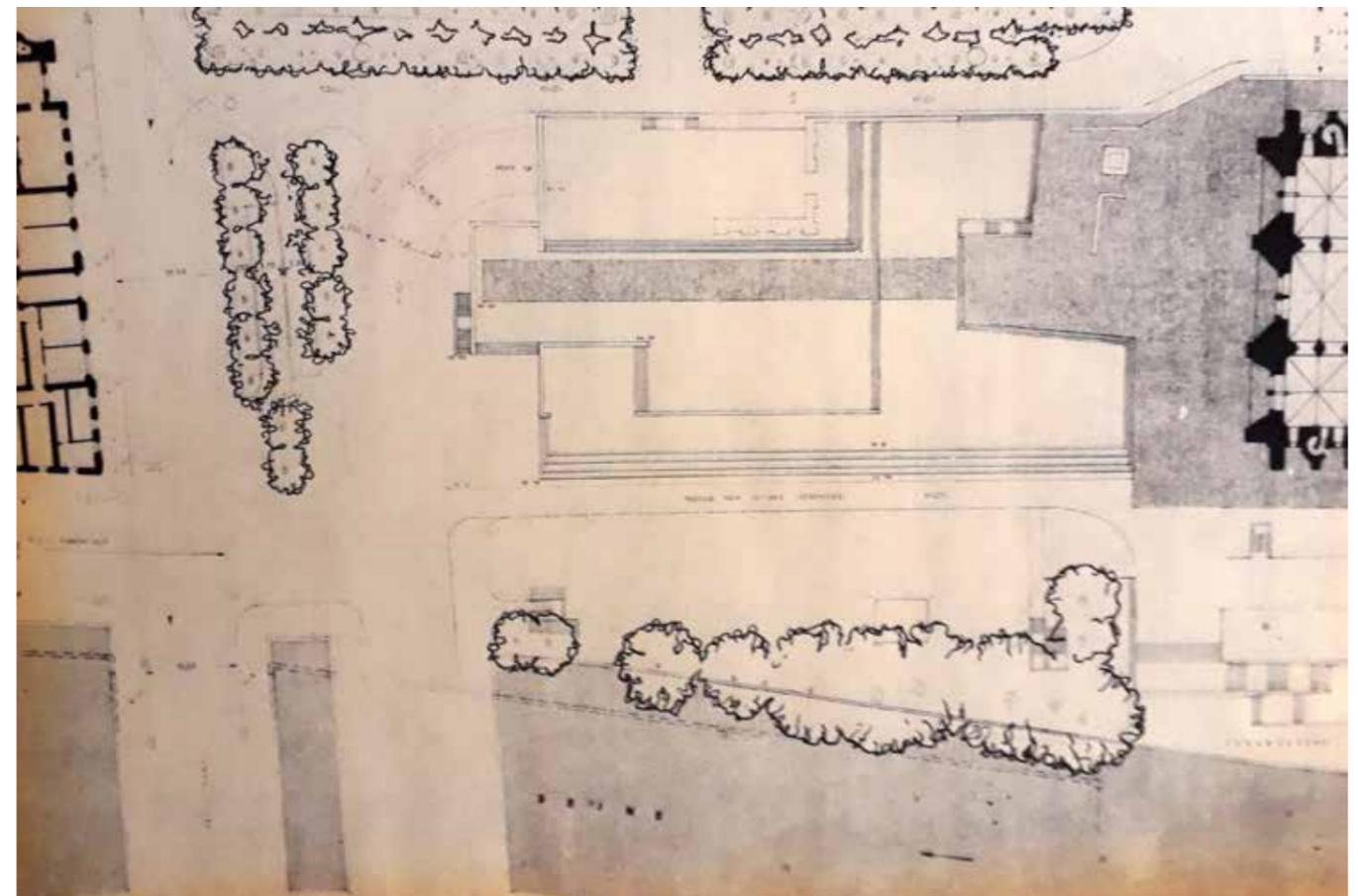


Fig. 38 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique et galerie publique. Variante sans hall d'accueil concernant la partie sud de l'aménagement provisoire (A. Hermant et J. P. Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hotel de Ville, 40539 / tr 23).

élément de modernisme peut-être un peu choquant, et, d'autre part, cela pose des problèmes d'entretien, si on ne veut pas que ce soit vite très laid. Si bien que l'on arrivait à la seule idée raisonnable, c'est qu'il faudrait que le garde-corps soit en maçonnerie pleine, et, pour la rendre un peu plus légère – (...) – peut-être avec des coupures, des bornes, (...) ». On proposa la réalisation d'une balustrade, qui selon Fleury pourrait être « à claires-voies, simples, comme sur les terrasses des Tuileries, avec des Croix de Saint-André : C'est une chose qui n'a point de date, qui n'est ni trop moderne, ni ancienne, qui laisse parfaitement voir ». Les architectes pensèrent également à des fleurs plutôt qu'un garde-corps mais cela risquait de ne pas être suffisant du point de vue de la sécurité. La Commission des Abords préférait en outre insister « sur le caractère de construction et de pierres de cette place du Parvis, plus que celui de jardin ».

Cette surélévation de la dalle de la crypte fut perçue par certains comme un « blockhaus » au milieu du parvis, suscitant l'inquiétude que cette masse entre en conflit avec celle de la cathédrale. Les discussions s'orientèrent finalement peu à peu vers l'idée de réaliser la dénivellation en plusieurs niveaux. A. Hermant, proposa la création d'un jeu de niveaux et d'emmanchements correspondant à des hauteurs ou à des volumes anciens pour résoudre la question de la forme à donner à ce volume dominant le parvis.

En fin de compte, le débat technique et esthétique suscité par l'émergence de la dalle de la crypte en surface du parvis, se doublait d'un débat sur la perception spatiale du parvis. Selon Michel Fleury, plus on abaissait le niveau du parvis et plus on le prolongeait visuellement et ceci au détriment de l'esthétique : « il faut une proportion raisonnable entre la longueur d'un édifice et l'espace qui le précède. Et un des objets, à mon avis, essentiels, de l'entreprise, c'est de diminuer ce parvis abominable ». Le traitement de la dalle donnait en effet l'occasion de diminuer l'ampleur du parvis. La présence des trémies de descente au parking et de rangées d'arbres (2 ou 3 lignes) devant l'ancienne caserne devenue préfecture aussi devait contribuer à cet effet de réduction de l'espace.

Ce dernier débat résume à lui seul le problème principal posé par l'aménagement du parvis aux architectes : établir un équilibre subtil entre un vaste parvis désertique et sans aspérité et un parvis encombré par une construction affleurant à la surface et pouvant devenir gênante pour la perception de la cathédrale.

### 3) L'aménagement réalisé

Le 4 mars 1971, fut mis en service le parking souterrain. Une fois ce chantier terminé, il était nécessaire d'arrêter sans tarder un parti pour l'aménagement de la place,

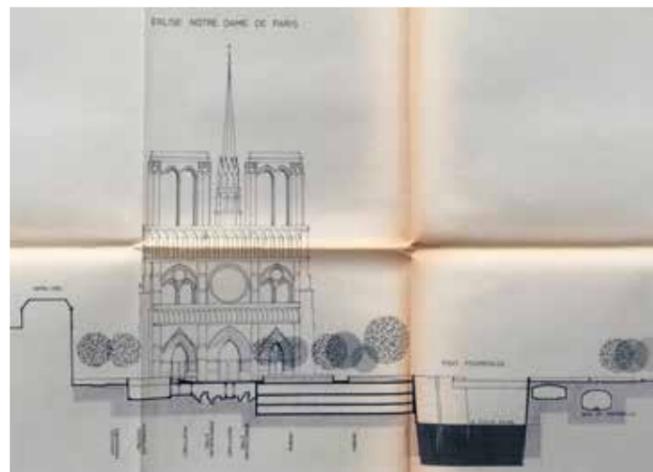


Fig.39 - Coupe transversale schématique, proposition pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et des ses abords, dressée par A.Hermant et J.P.Jouve, 30 octobre 1969 (Archives de Paris, 99W 73).



Fig. 40 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique, salle d'accueil et patio. Photo d'une maquette au 1/500 réalisée en janvier 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hotel de Ville, 40539 / tr 23).

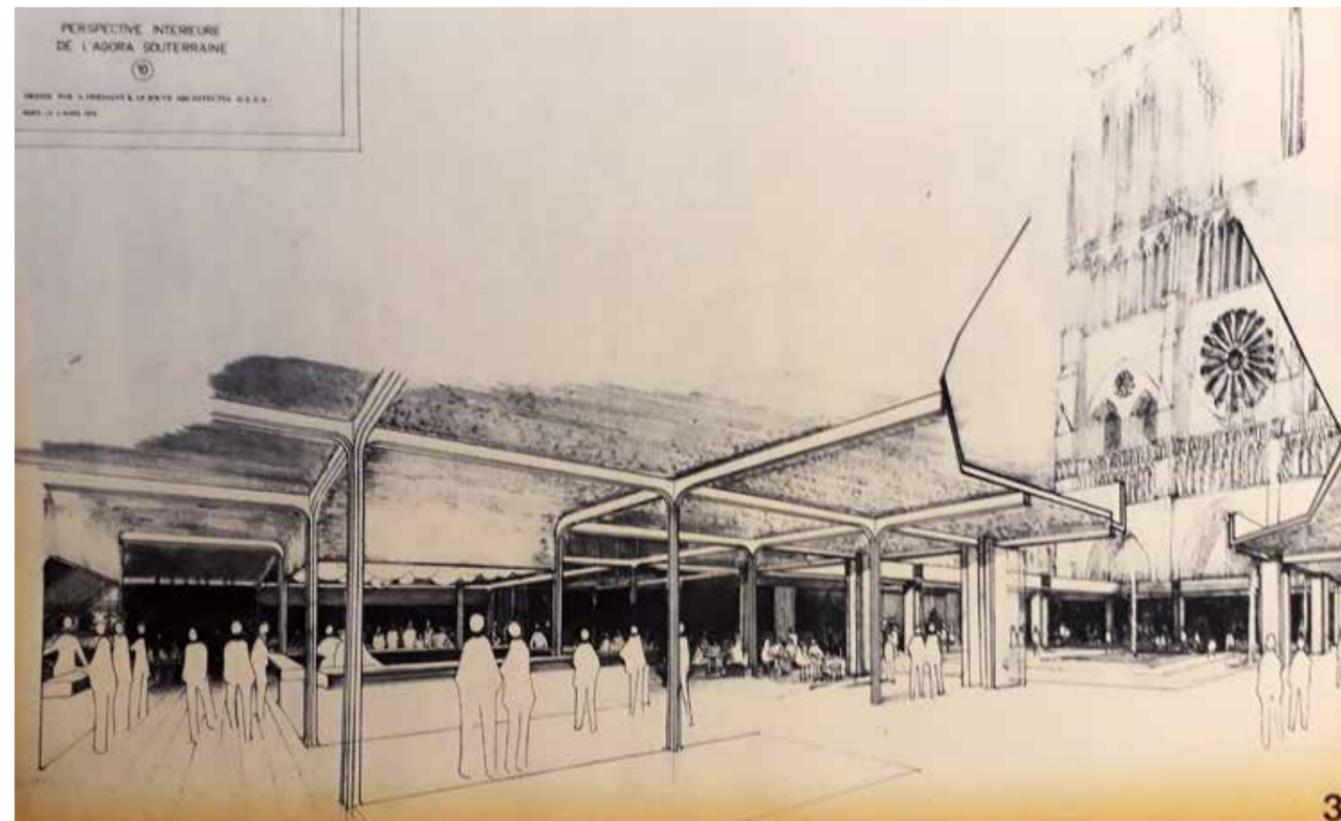


Fig. 41 - Proposition pour un parvis dalle, crypte archéologique, salle d'accueil et patio. Perspective intérieure de l'agora souterraine (hall d'accueil), dressée en mars 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hotel de Ville, 40539 / tr 23).

bien que la démolition-reconstruction du Pont-au-Double ne soit encore ni lancée, ni même décidée. Il fallut attendre juin 1972 pour que les dispositions définitives à réaliser en surface soient arrêtées et validées par le ministre des Affaires culturelles. Cette ultime version de l'aménagement du parvis, formalisée dans des plans datés de juillet et août 1972 (fig. 47), doit être perçue comme l'aboutissement de toutes les réflexions menées au cours des années précédentes. La simplification des formes est frappante. Les volumes sont réduits au strict nécessaire et il est évident que c'est le parti de la fluidité et de la continuité qui l'a emporté. La vue sur la cathédrale est parfaitement dégagée. Au jeu d'étagement des plans initialement imaginé est substitué un subtil jeu de pentes qui donne à la place un profil parabolique.

Le parvis est défini comme un plateau essentiellement minéral, comportant une partie haute et une partie basse. La partie haute correspond sensiblement à la dalle de la couverture de la crypte et se situe au nord-ouest de la place. Côté nord, ce plateau se raccorde au trottoir de la chaussée établie devant l'Hôtel-Dieu par trois emmanchements continus tout au long du parvis. Une jardinière plantée d'arbustes et surélevée par rapport à la chaussée, ferme son côté nord-ouest vers la préfecture de police. Cette jardinière permet de sécuriser la partie haute du parvis tout en évitant l'établissement d'un emmanchement continu supplémentaire. L'escalier d'accès à la crypte archéologique est établi au droit de cette jardinière, contre sa face externe. Deux marches

sont positionnées à l'extrémité sud de cette jardinière pour permettre l'accès au parvis, au débouché du Petit-Pont. Ces marches sont situées à la jonction entre le parvis et un large espace gazonné de forme trapézoïdale, qui fait lui-même la transition avec le jardin situé en bordure de la Seine reconstitué selon la forme qu'il avait avant les travaux du parking. Côté est, vers Notre-Dame, la différence de niveau entre la dalle de la crypte et l'espace plus bas au pied de la façade est rattrapée par deux massifs de buis dont l'un abrite un escalier de secours et dont les bordures forment des bancs pour les promeneurs. Entre ces deux massifs une pente douce mène vers l'entrée de la cathédrale. Le problème initial, posé par le dénivelé de la place est donc contourné de façon très astucieuse par l'usage de pentes et de volumes caractérisés par leur utilité. Au lieu de multiplier les emmanchements qui compliqueraient la perception de l'espace, on préfère unifier la place et éviter au maximum les ruptures.

Les accès des parkings sont situés entre deux rangées d'arbres à l'ouest de la place, devant la préfecture de police. Au sud de la place, un jardin est recréé et agrandi de 94,5m<sup>2</sup> par rapport au jardin haussmannien. Il se compose de la partie haussmannienne, restituée et augmentée d'une aire gazonnée traversée par des chemins en stabilisé.

Un calepinage « historique » dessiné au sol, par l'usage d'une pierre blanche, le tracé de l'ancienne rue Notre-Dame, le chevet de l'église disparue Sainte-Geneviève-des-Ardents mais aussi les contours du parvis médiéval.

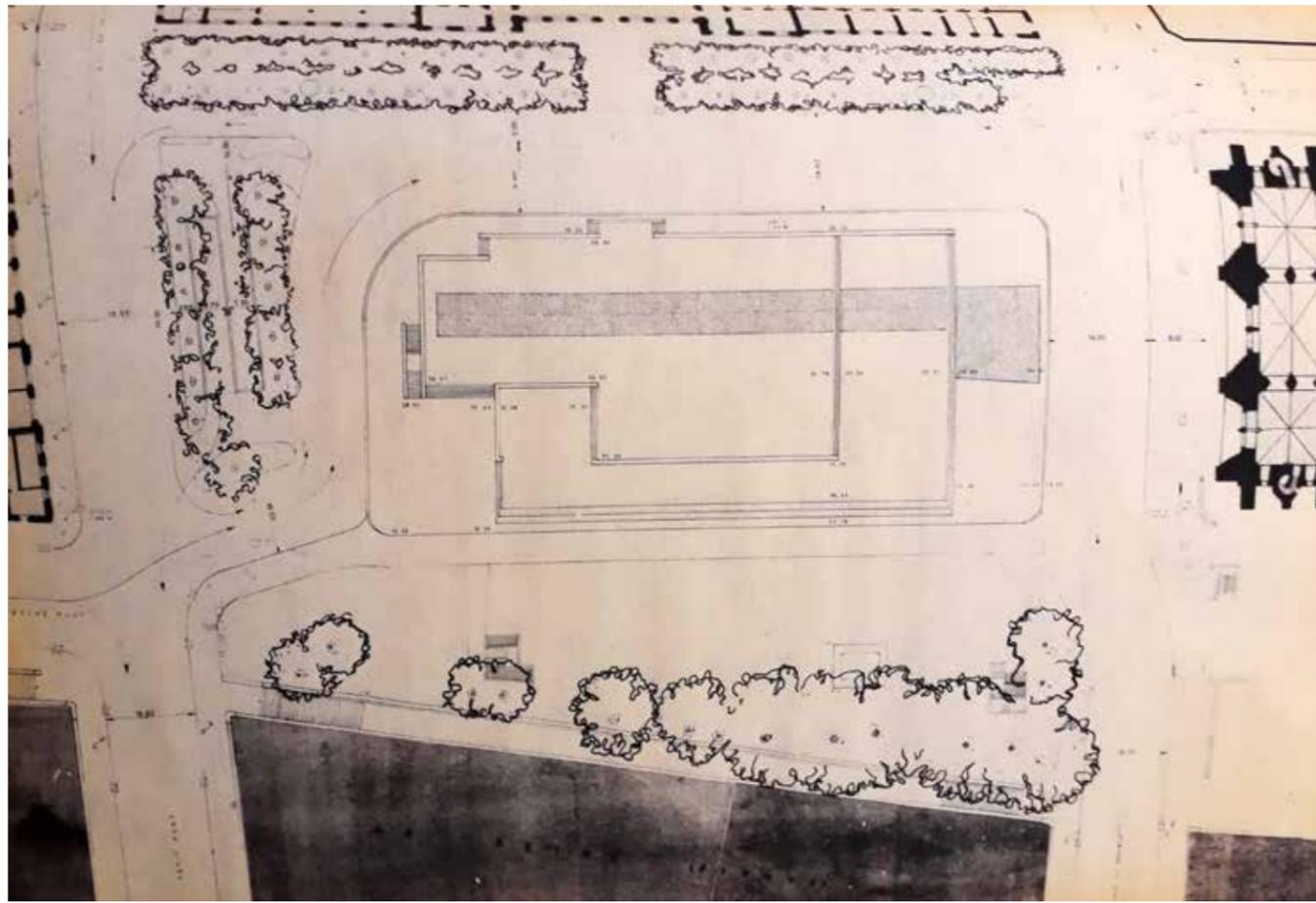


Fig. 42 - Proposition pour l'aménagement «provisoire» du parvis. Plan de surface (3 marches «pas de mule»), dressé en octobre 1970 (André Hermant et Jean-Pierre Jouve, *Etudes et propositions pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords*, Paris c.1970 - Bibliothèque de l'Hotel de Ville, 40539 / tr 23).

En ce qui concerne les revêtements, il est prévu que tout le plateau reçoive un dallage en granit et que l'ancienne rue Neuve Notre-Dame soit traitée en pavés de grès (carnés de pierre de calcaire). Cette voie se raccorde à une aire également en pavés de grès, correspondant à l'ancien parvis. L'usage d'une autre pierre encore permet de dessiner le plan de la basilique Saint-Etienne découverte par Théodore Vacquer en 1847. Ce traitement du sol démontre l'attention portée par les architectes à l'histoire du parvis, plus encore au lien entre le dessus et le dessous mais aussi aux matériaux. On sait par les archives que les différentes étapes dans la mise au point des marchés de pierre retardèrent largement le chantier d'aménagement de surface de la place. L'architecte Hermant changea plusieurs fois les types de pierre sélectionnés, ajournant régulièrement l'établissement des marchés en question, signe là encore d'une lente maturation du projet jusque dans ses détails de réalisation.

Le 30 septembre 1973, les travaux d'aménagement du parvis étaient entièrement achevés et le jardin ouvert au public. La démolition et/ou le déplacement du Pont-au-Double n'eut jamais lieu, tout comme la mise en place de la voie express rive gauche. L'aménagement « provisoire » de la place du parvis fut pérennisé, malgré les nombreuses études qu'avaient fournies les architectes en charge du

projet pour une mise en scène plus spectaculaire. La circulation y fut simplement bientôt réservée au piéton, mettant fin à la circulation automobile au pied de la cathédrale.

L'aménagement du parvis des années 1970 est issu d'un long travail de clarification de ses fonctions et de sa forme. La finesse de son dessin et le rapport éclairé de ses auteurs aux formes à créer dans ce vide, en font un espace dont il est difficile de nier le soin avec lequel il fut conçu. Le parvis fut la dernière œuvre d'André Hermant et l'une des plus importantes avec le musée national Marc Chagall, à Nice (1969-1973). Rappelons qu'André Hermant joua un rôle important, dans l'histoire de l'architecture et de la création pendant les Trente Glorieuses. En 1949, il créa l'association « Formes utiles » avec ses camarades de l'Union des Artistes modernes, René Herbst, Georges-Henri Pingusson, Charlotte Perriand et Jean Prouvé. L'ambition de cette association était de créer une dynamique, amenant créateurs et industriels à collaborer dans la conception des objets du quotidien, au sens large, allant de la petite cuillère à l'immeuble d'habitation en passant par le mobilier urbain. Ce groupement de design défendait la notion de « formes utiles », définies comme « formes qui affirment l'accord entre les exigences de la matière et les



Fig. 43 à 46 - Vues aériennes du parvis de Notre-Dame et de ses abords en 1963, en 1970, en 1971 et en 1973, montrant l'impact des fouilles sous le parvis, la réalisation du parking souterrain et l'aménagement provisoire.

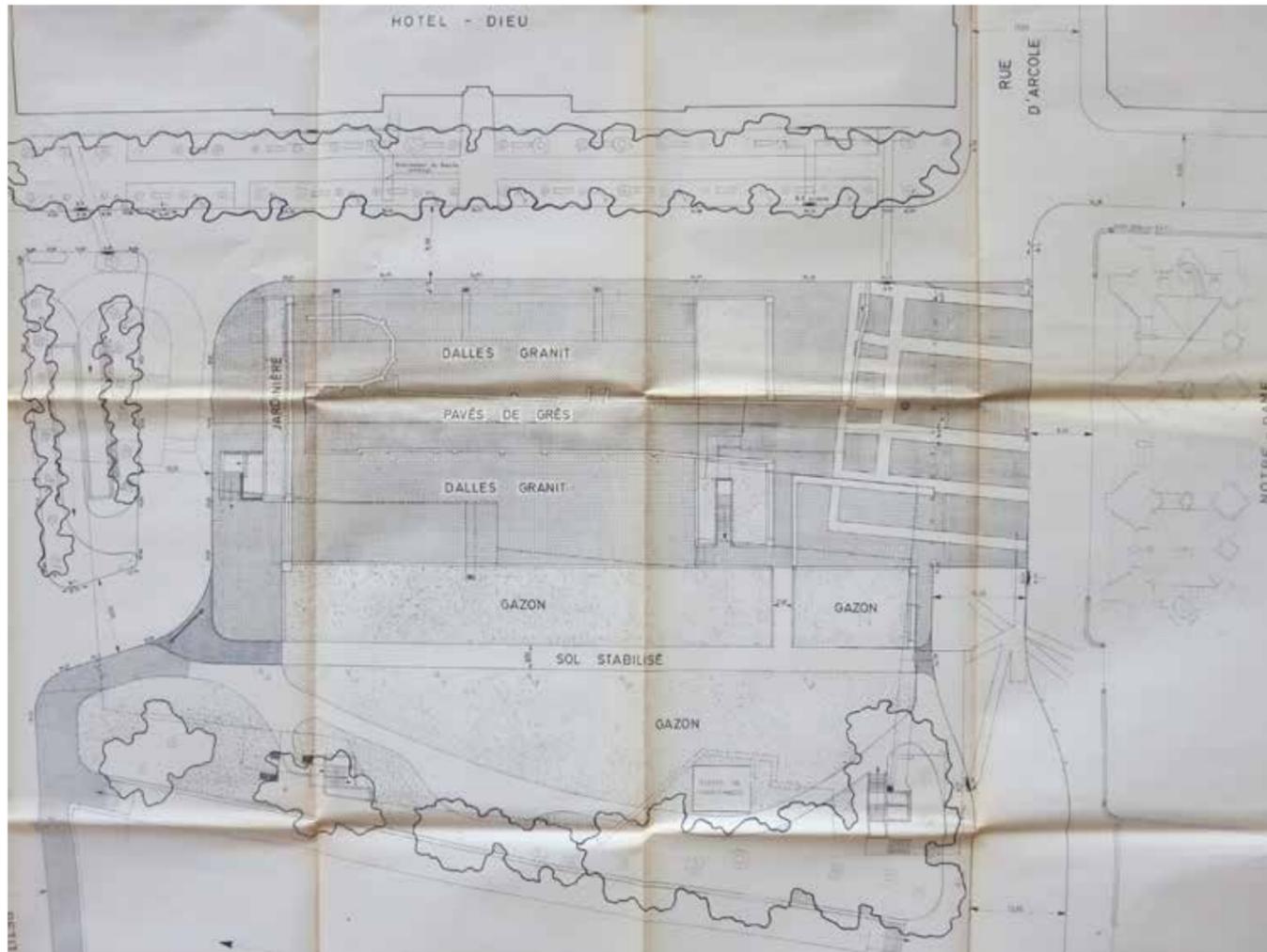


Fig. 47- Aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, construction d'une crypte, plan de situation, 20-7-1972. Apparition du calepinage de la zone au pied de la façade de la cathédrale qui reproduit le tracé du plan de l'église Saint-Etienne (Archives de Paris, 1728W 16).

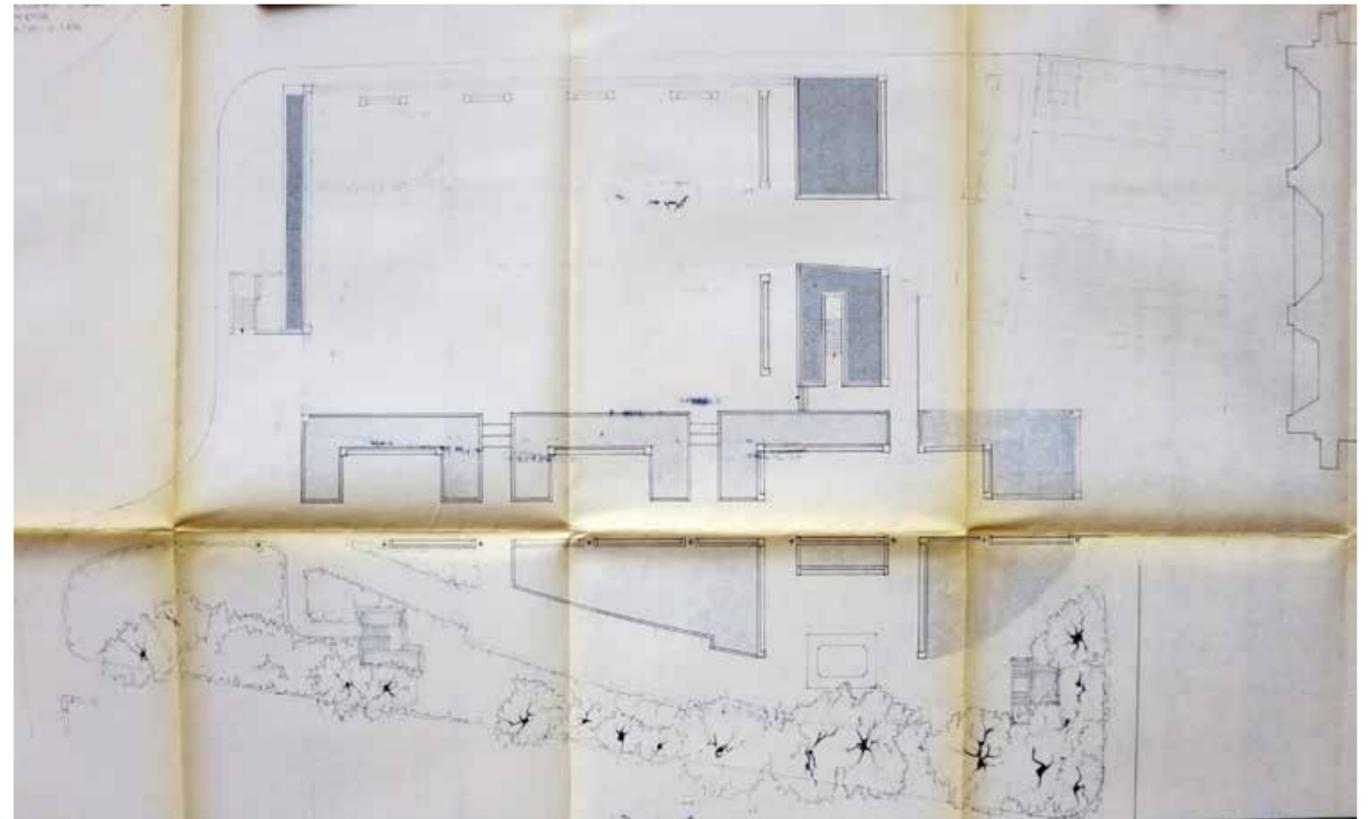


Fig. 49 - Plan d'aménagement du jardin modifié, 4ème étude, datée du 7-11-75 (Archives de Paris, 99W 74).

aspirations de l'esprit »<sup>6</sup>. Dès lors, on comprend mieux les hésitations et longues recherches pour la création du parvis de Notre-Dame dont fit preuve André Hermant, qui n'était pas seulement architecte et urbaniste mais aussi théoricien de l'architecture. Ce parvis fut conçu comme un objet de design, devant répondre aux besoins que nous avons longuement décrits et à des contraintes techniques spécifiques tout en offrant aux visiteurs un cadre harmonieux pour la promenade. L'attention portée aux matériaux est aussi à cet égard très révélatrice de la pensée d'A. Hermant. Il manifeste un souci de qualité de l'environnement, en accord avec l'esprit des lieux.

Malheureusement, cet espace subit quelques modifications qui amoindrirent peut-être sa valeur. La première d'entre elles intervint dès 1976 et concerna la grande aire gazonnée décrite plus-haut et conçue comme une extension du square haussmannien. Le 31 juillet 1975, France-Soir titrait : « Notre-Dame de Paris ou Notre-Dame des Hippies ? ». L'auteur de l'article s'alarmait de la transformation de ces pelouses en campement occupé par des hordes de jeunes touristes, « chevelus, barbus »,

6 Introduction à la première exposition de « Formes Utiles », Pavillon de Marsan, 1949-1950.



Fig. 48 - Aménagement du parvis à l'issue des travaux en 1975; (paru dans Autour de Notre-Dame, Baskerville, 2003, p. 35). Cette photographie montre la place, telle qu'elle fut aménagée, d'après la dernière version du projet d'Hermant et Jouve (1972).

jouant de la « Flûte indienne, de la guitare et même du tambourin » ! Moins de deux ans après leur mise en place, ces pelouses étaient déjà ruinées. On demanda alors à André Hermant de dessiner un nouveau projet pour cette partie du jardin (Fig.49), commande qu'il accepta avec une certaine philosophie, tout en renonçant à en assurer la maîtrise d'œuvre :

« La très grande affluence des promeneurs et des spectateurs groupés autour des concerts improvisés répond bien à ce qu'on pouvait espérer de la création d'un véritable « forum » réservé aux piétons devant la cathédrale. Il apparaît donc qu'il faille tenir compte de cette heureuse évolution de cet espace et en faciliter la vie propre par des aménagements appropriés. »

Les pelouses furent donc supprimées et remplacées par un sol traité avec du stabilisé et bordé de jardinières de buis aux plans géométriques en C ou en L. Ces travaux s'achevèrent à l'été 1976. Plus tard, à une date indéterminée, on supprima encore, probablement pour des questions de sécurité, les deux massifs de buis qui encadraient l'axe de l'ancienne rue Neuve Notre-Dame, conférant au site l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui (Fig.50).

#### 4) Le square de l'Archevêché ou l'histoire d'un aménagement non réalisé

À la fin des années 1960, le square de l'Archevêché s'étendait sur une surface de 10 796m<sup>2</sup> et était planté de 79 arbres. Un plan de rénovation avait précédemment entraîné l'abattage polémique de 28 marronniers et la replantation de tilleuls dans le mail central, en deux étapes au cours des années 1963, 1964 et 1965 (fig. 43 à 46). Un alignement d'ormes à port pleureur était toujours planté en bordure de Seine entre Notre-Dame et le fleuve, en alternance avec des parties gazonnées, agrémentées de plates-bandes fleuries. Dans l'axe de Notre-Dame, subsistait le monument de la Vierge, entouré d'un bassin et de garnitures florales traitées dans le style mosaiculture. Existait également un kiosque à musique, dont le sous-sol était utilisé par le personnel d'entretien comme remise pour le matériel lourd. Deux concessionnaires exploitaient un chalet de vente et un jeu de balançoire situé le premier en bordure du cloître Notre-Dame et l'autre en bordure du quai de l'Archevêché.

Quelques semaines avant la signature de la convention avec la CITRA pour la création et l'exploitation des parkings

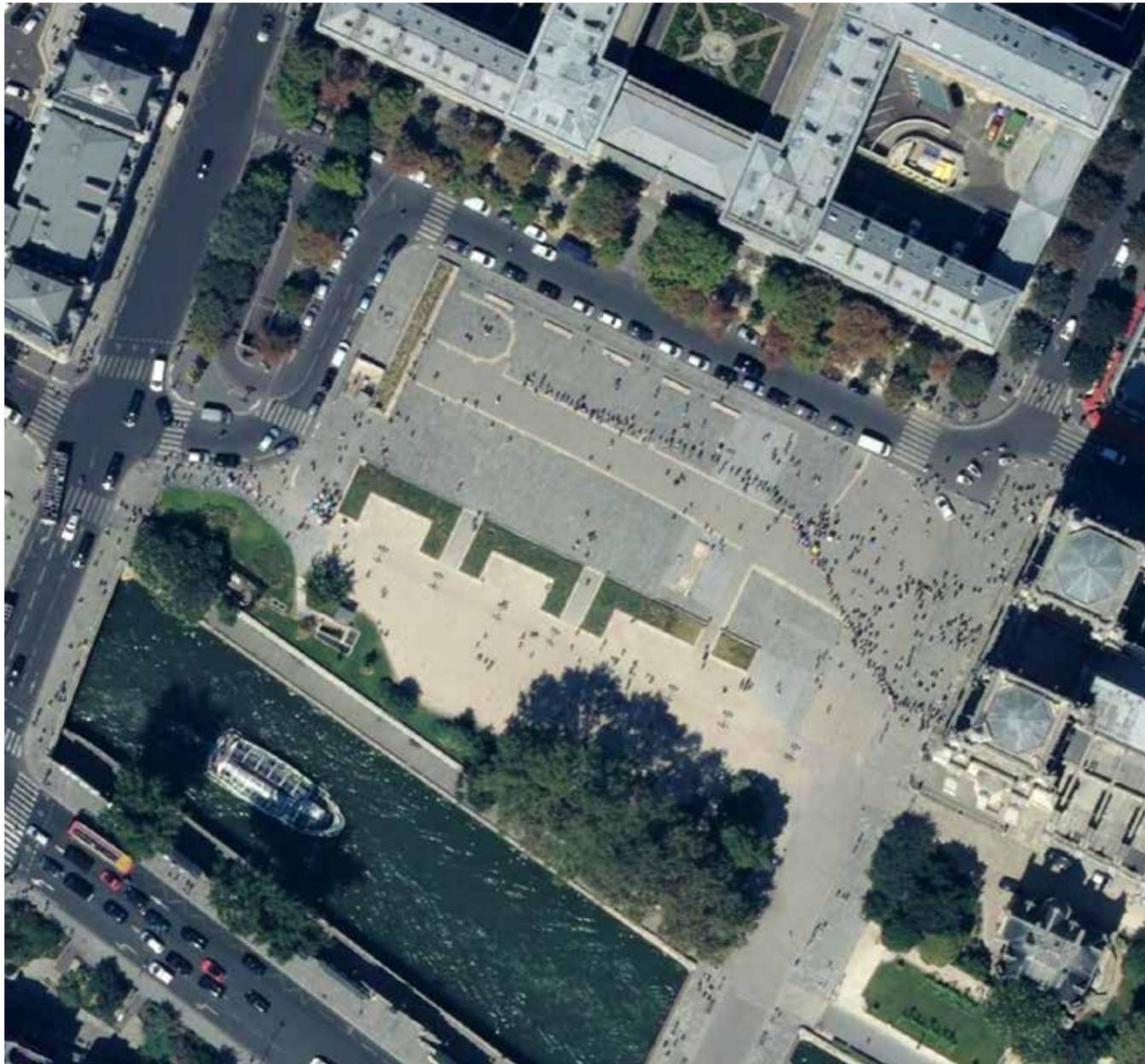


Fig. 50 - Vue satellitaire actuelle du parvis (<https://www.geoportail.gouv.fr/>).

sous le parvis et sous le square de l'Archevêché, ce dernier fut renommé square Jean XXIII après délibération du Conseil municipal du 11 mars 1970. Différentes solutions furent envisagées pour la reconstruction du square après la création du parking. La convention de concession prévoyait la reconstitution à l'identique du square, qu'elle plaçait à la charge du concessionnaire. Mais certains projets des deux architectes Jouve et Hermant montrent qu'ils menaient aussi de leur côté une réflexion sur le réaménagement du square Jean XXIII. Leurs premières études intégraient le square de l'Archevêché et proposaient soit sa reconstitution avec des modifications périphériques comme l'abandon des bandes gazonnées le long de la Seine et leur remplacement par des rangées d'arbres (fig.36), soit sa reconfiguration complète selon un dessin tout à fait neuf et contemporain (fig.37). La mise en œuvre de ces projets était conditionnée bien sûr d'une part, par la réalisation du parking et d'autre part par la

restructuration du quai en lien avec la démolition du Pont-au-Double et la création de nouveaux ouvrages comme la passerelle piétonnière dans l'axe du bras sud du transept ou le débarcadère à proximité de la façade ouest de Notre-Dame.

L'abandon du projet du parking sous le square Jean XXIII, par délibération du Conseil municipal du 9 mars 1972 et le renoncement aux aménagements touchant au quai, permirent finalement le maintien en l'état de l'ancien jardin de l'Archevêché, donnant ainsi satisfaction aux habitants du quartier, aux nombreuses associations et personnalités parisiennes qui s'étaient élevés contre la destruction de cet espace vert historique.

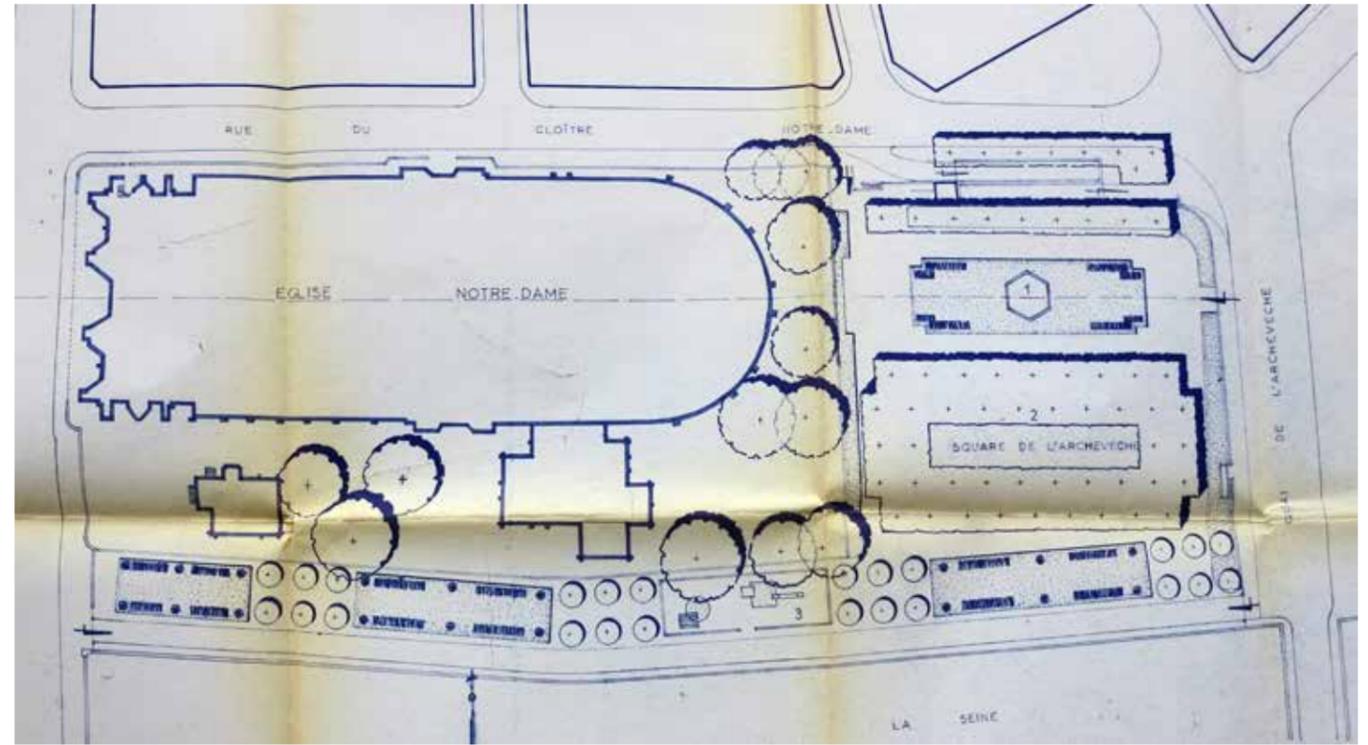


Fig. 51 - 27/05/1971, Réaménagement du square de l'Archevêché. Groupe d'études paysagistes. Solution de reconstitution à l'identique, étudiée par l'ingénieur en chef des parcs et jardins (Archives de Paris, 99W 74).

### Partie III : repères historiques sur le marché aux fleurs et la jardin de l'archevêché

#### 1) Le marché aux fleurs et le square

La littérature historique nous apprend que le marché aux fleurs est établi en 1808. (le marché aux fleurs étant précédemment quai de la Mégisserie.). Initialement -Georges Cain fait remonter le marché aux fleurs et aux oiseleurs à la fin de l'ancien régime- la vente de fleurs à cet endroit était ambulante, foraine, à partir de charrettes.

Le plan de Verniquet montre l'emprise précise du marché au début du 19e siècle, de forme allongée (le plan de Charles Piquet de 1812 serait la 1ère représentation du marché aux fleurs sur un plan de Paris). Un projet de couverture du marché aux fleurs couvert d'une longue verrière, par Frédéric Chassériau (1828), un temps envisagé, ne voit pas le jour .

L'atlas de Vasserot et Belanger ainsi que le plan de Jacobet (vers 1830) montrent cette configuration longitudinale, le long du quai avec des aménagements : fontaine, bassins rond, banc, plantations de hautes tiges en lignes .

Le marché aux fleurs a constitué un motif de prédilection pour de nombreux peintres. À titre d'exemple parmi une abondante iconographie, un tableau Giuseppe Canella (1832) ou un autre de Pierre J. Gilbert, ou encore un dessin de Frederick Nash (1829) qui montre un alignement de hautes bornes destinées à éloigner le trafic, donnent une bonne idée de la configuration de ce lieu souvent



Fig. 52 - Détail de l'Atlas de Vasserot et Belanger. Le marché occupe le long rectangle en haut.



Fig. 53 - Détail du plan de Verniquet.

représenté .

Cette configuration est maintenue durant tout le 19e siècle, jusqu'aux larges expropriations, destinées à l'Hôtel-Dieu, qui offrent l'occasion de l'aménagement du nouveau marché, de forme carrée cette fois, à l'emplacement actuel.

L'équipement est constitué de rangs de « chalets » ouverts de fer et de fonte, dans la manière de ceux que l'architecte Formigé a pu dessiner pour d'autres quartiers de Paris. C'est là une typologie spécifique. Elle diffère d'autres types, contemporains de cet établissement, comme les kiosques de vente ou les halles à espace unique, closes et couvertes d'une verrière, destinées aux marchés couverts parisiens de bouche.

Le marché est alimenté en eau et planté de carrés de paulownias (visibles sur une carte postale vers 1900, et remarqués par G. Cain en 1910). Les chalets métalliques ont été remplacés selon un plan d'implantation différent. Les paulownias (ou leurs successeurs) subsistent.



Fig. 54 - Vue des chalets de fer et de fonte en 1865. (Cliché Ch. Marville)



Fig. 56 - Le marché aux fleurs dessiné par Frederick Nash (1829) (Gallica.Bibliothèque nationale de France)



Fig. 55 - Le marché aux fleurs (carte postale vers 1900)



Fig. 57 - Plan superposant l'emplacement de l'ancien marché et l'emprise libre destinée au nouveau marché entre les masses bâties actuelles.



Fig. 57 - Plan des expropriations.

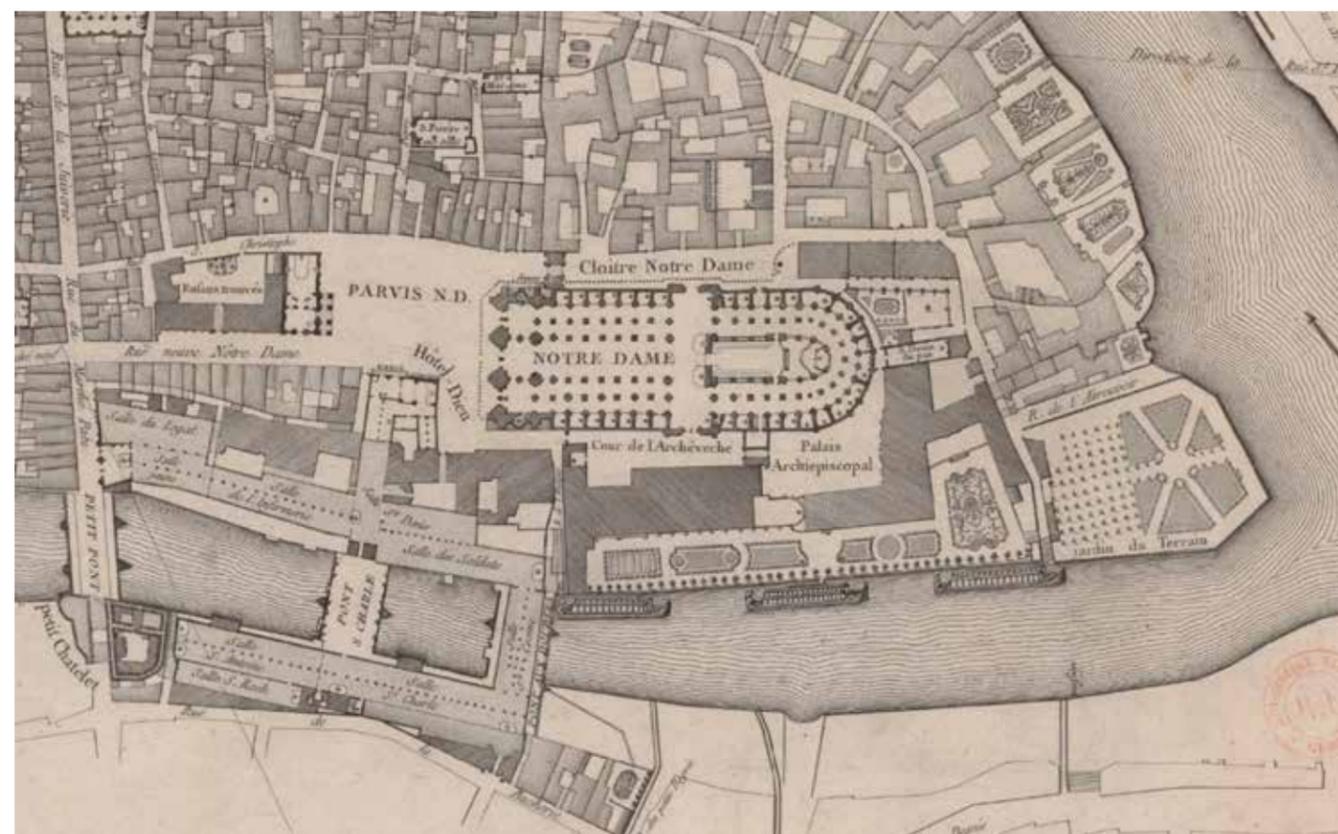


Fig. 58 - Jean Delagrave, Extrait du « Plan détaillé de la Cité (...) », 1754 (Bibliothèque Nationale de France). Le palais est figuré ainsi que les plans des jardins de l'archevêché et du «Terrain».

## 2) Le jardin de l'archevêché

La libération du cloître Notre-Dame à la Révolution, puis la construction du pont de la Cité en 1803-1804, entraînent, sous le 1er Empire, toute une modification de la topographie de la pointe orientale de l'île -démolition de l'église Saint Denis du Pas et de son cimetière, ouverture de rues nouvelles, redistribution foncière- modification que complète, en 1813, l'ouverture du quai Catinat (actuel quai de l'Archevêché). Finalement, tout le terrain compris entre ce quai et le chevet de la cathédrale sera occupé, après la démolition du palais de l'archevêché, par le square actuel, formé de 1844 à 1850, et dont les plantations ont été renouvelées, on l'a vu, en 1967.

Le végétal, pour être assez présent, a surtout ici une fonction de parade et d'accompagnement. La terminologie employée dans les descriptions du 20<sup>ème</sup> siècle mentionne un écrin, un cadre, un jardin d'appoint dont tout l'intérêt vient du contexte monumental.

À droite de la cathédrale (promenade Jean XXIII) se dressait le palais épiscopal construit pour l'essentiel sous Louis XIV. Le plan de Delagrave montre le plan masse de ce palais de l'archevêché (fig. 58).

Célèbre pour la beauté et la grandeur de ses pièces et pour son jardin au bord de l'eau dessiné par Gabriel Thouin (1754-1829, actif à Versailles, auteur d'un projet pour agrandir le jardin des Plantes à Paris et inspecteur des jardins

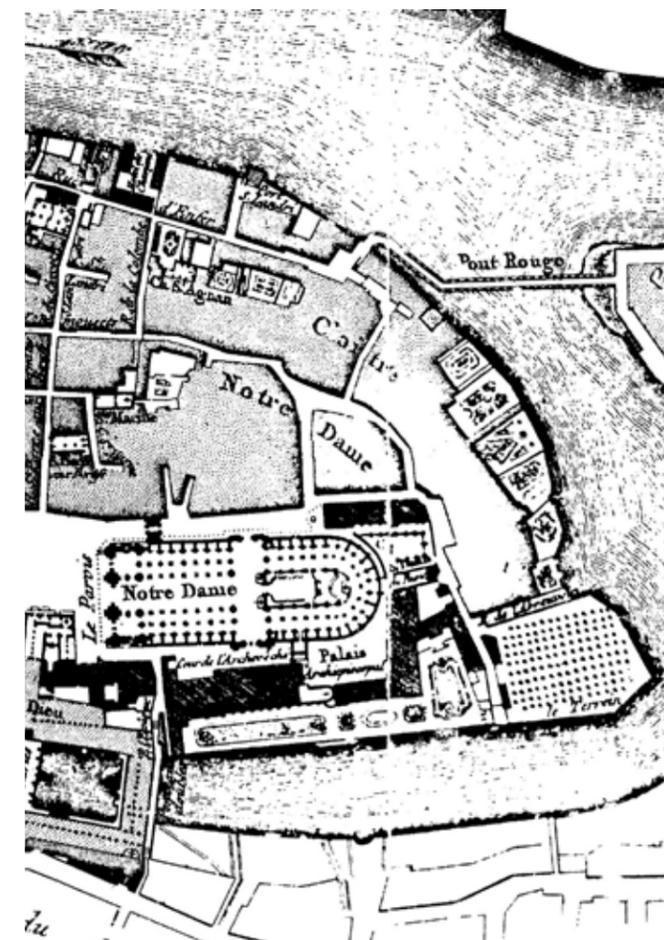


Fig. 59 - Plan de la fin du 19ème siècle représentant le «Terrain» planté d'arbres.



Fig. 59 -

de l'archevêché à la fin du 1er Empire, auteur d'un traité célèbre sur les plans de jardins ).

Après avoir accueilli la constituante qui y siège brièvement, le palais, en partie ruiné depuis l'Empire, saccagé lors des émeutes de juillet 1830, est finalement détruit par celles de février 1831.

Dès cette époque, on songe à mettre à profit cette démolition pour dégager la façade sud et le chevet de la cathédrale, les études de reconstruction proposant un nouvel archevêché au nord-est de l'île. On renonce à le rebâtir et il est remplacé par un jardin, peut-être pas immédiatement public mais ouvert très tôt, puisqu'en 1837 plusieurs esquisses hésitent entre des systèmes de squares à allées curvilignes, des jardins réguliers ou de simples alignements d'arbres, mais toujours aménagés à distance de la cathédrale et indépendants d'elle.

Derrière le jardin de l'archevêché, vers l'amont, s'étendait le « Terrain » (ainsi nommé sur les plans successifs, visible sur le plan de Jaillot, 1775) où s'accumulaient, en remblai, les déchets du chantier de la cathédrale et de diverses démolitions. Au 13e siècle, il était longé par une ruelle qui menait à un abreuvoir pour bestiaux (sans doute une simple pente aménagée vers la Seine). En 1651, le Terrain

fut entouré de murs et planté d'arbres.

Nicolas Raguenet peint encore, depuis la Tournelle, un carré d'arbres en 1769. La présence du végétal est dès lors continue. Depuis le jardin de l'archevêché donnant sur la Seine, dont les chanoines eurent la jouissance, un passage était réservé vers le nouveau jardin, il s'agit, au 18e siècle, d'une première ouverture à un public restreint.

Les peintres trouvent là un sujet permanent d'inspiration mais le plus souvent à distance : on ne peint pas le jardin -encore moins le Terrain dont l'appellation dit assez le caractère indistinct- pour eux même mais bien la scénographie formée par le chevet et la Seine.

Le jardin de l'archevêché est entouré « d'une grille à lances dorées » en 1818. Hoffbauer (fig.60) qui note la présence des grilles se place dans une vision rétrospective, dans laquelle il fait encore figurer l'archevêché.

Le préfet Rambuteau s'est chargé de la création du jardin actuel. Achevé en 1844, le premier jardin public du quartier nécessita de démolir plusieurs maisons médiévales insalubres, destructions qui furent fortement décriées en leur temps, mais permirent la mise en valeur de la cathédrale.

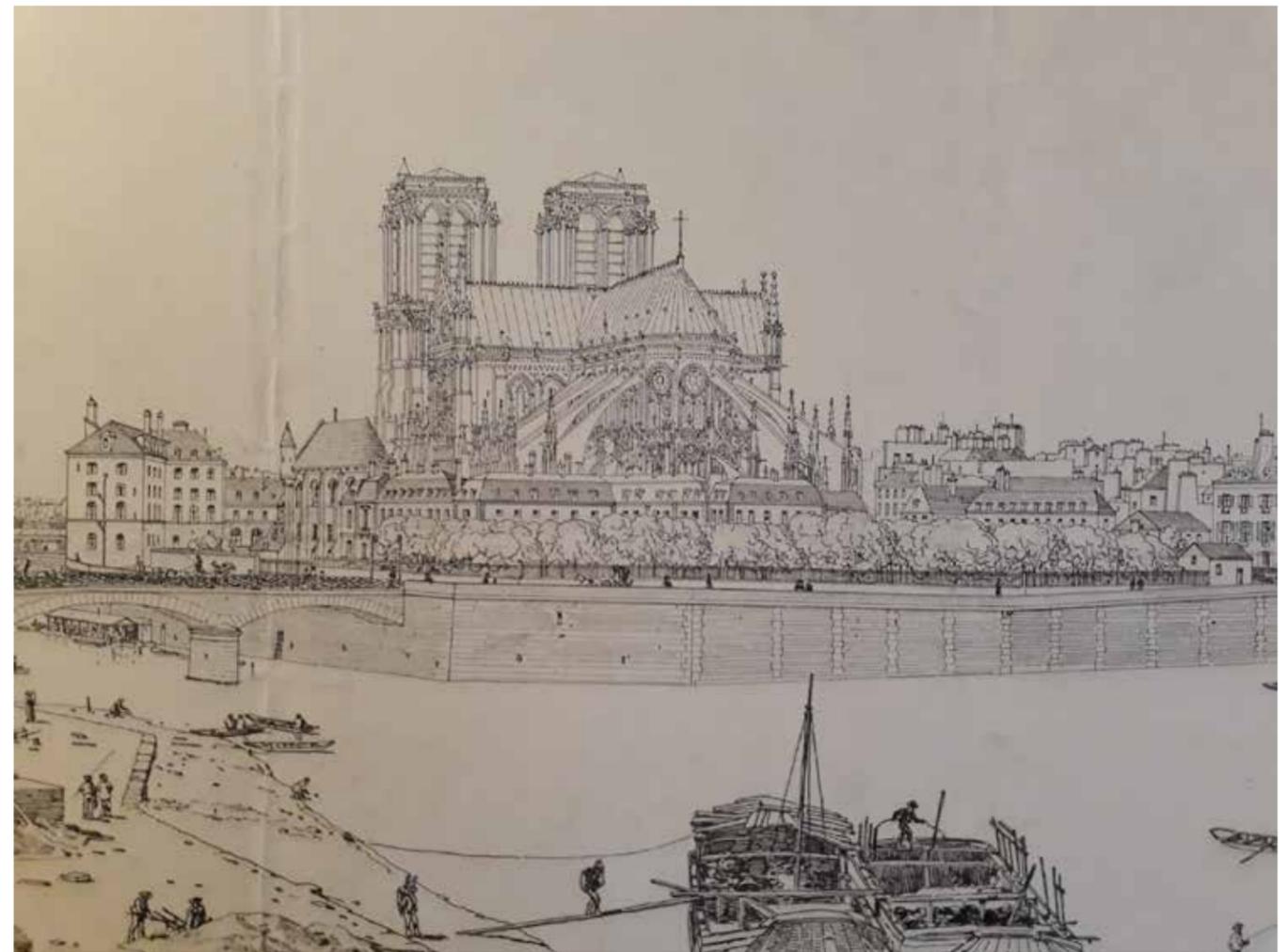


Fig. 60 - Dessin préparatoire réalisé par Hoffbauer vers 1850.



Fig. 61 - Émile Harrouart, *Le chevet vu du pont de la Tournelle*, 1860. (© musée Carnavalet)

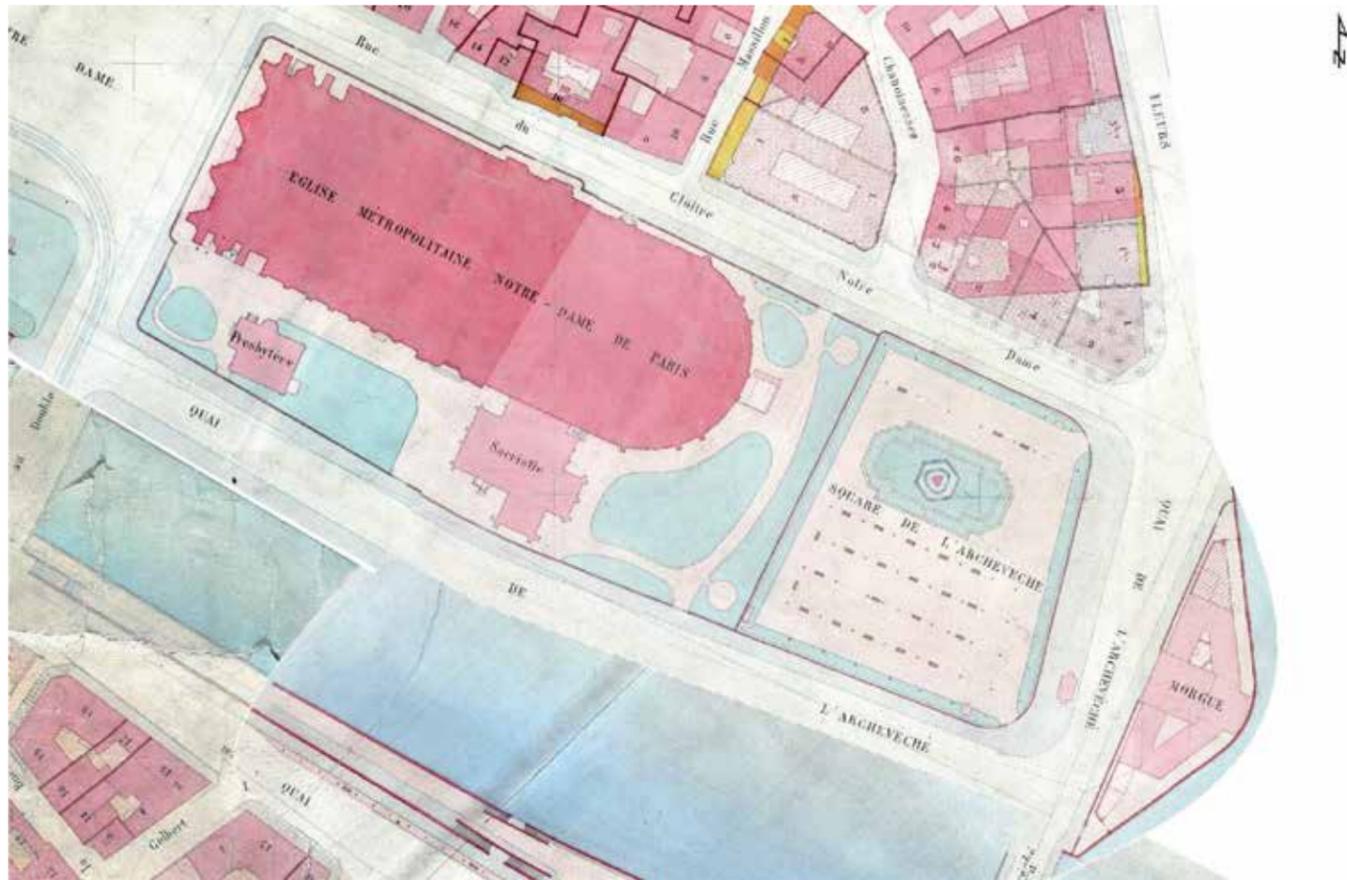


Fig. 62 - Extrait du plan parcellaire municipal dit des « draps de lit », 1894, 9ème feuille (Archives de Paris).

En 1860, Emile Harrouart (fig.61) ne représente plus l'archevêché mais le presbytère et la sacristie que construisent en 1850-55 Lassus et Viollet le Duc et qui joutent le jardin. Harrouart décrit aussi des bâtiments bas, apparemment utilitaires pour les besoins de l'archevêché (disparus). Il n'y a plus de grille, mais le jardin de la pointe, public, existe.

Il s'orne d'une fontaine sous forme de niche abritant la « vierge et l'enfant aux trois archanges, foulant aux pieds les hérésies » pittoresque témoignage de la vogue néogothique, sculpture due à Louis Merlieux, dotée d'une fontaine 'ogivale' attribuée à Vigoureux, (restaurée en 1954). Le plan de l'aménagement du jardin de 1894 confirme l'apparition de l'équipement public qui se standardise : bancs, bassins, deux accès d'angles. Une clôture le sépare celui de l'archevêché (fig.62).

Une vue stéréoscopique depuis une des tours vers 1850 ne montre pas encore de flèche (elle date de 1859), ni de morgue (fig.63)...

Une autre photo (fig.64), anonyme, présente la pointe de l'ancien Terrain, occupée par la morgue déplacée par Haussmann en 1864 du quai du Marché-Neuf où elle était depuis 1804, audit Terrain où elle reste jusqu'à la première guerre mondiale (1924 ?).

À son emplacement, à l'extrémité du jardin, le mémorial de la déportation conçu par Henri Pingusson, occupe la pointe depuis 1962.

Le jardin ne paraît pas avoir fait l'objet d'une intention concertée, en dehors du projet-récent-d'accompagnement du chevet de la cathédrale vue de l'île Saint-Louis et de la rive gauche... le jardin de la pointe de l'île n'est pas haussmannien (ni chronologiquement, ni par son style) et n'est a priori pas signé, c'est le jardin d'accompagnement d'un monument et non d'accompagnement d'une opération d'urbanisme avec lequel il aurait été conçu dès le départ.

La littérature du milieu du 19e siècle fait une place particulière à cette pointe amont de l'île. L'ancien Terrain garde la mémoire d'un lieu de rebut et de dépotoir d'où le regard de Victor Hugo plonge dans les flots, et d'un délaissé où les personnages de Balzac viennent rêver seuls,



Fig. 63 - Vue stéréoscopique vers 1850.

divaguer, méditer, c'est-à-dire d'un lieu paradoxalement tout à la fois très central et à l'écart, beaucoup moins fréquenté que le parvis.

Le reste du jardin est, de plus, informé par le passé archiépiscopal du site : de même qu'en remplacement d'un palais disparu on laisse à l'abandon les abords du chevet sans construction, de même l'étendue à l'extrémité de l'île, où on ne souhaite pas gêner la vue sur le chevet, est laissée sans construction haute.



Fig. 64 - Vue de la tour sud vers 1880, anonyme (© musée Carnavalet).

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

### Archives :

- Archives de Paris : 99W 73 ; 99W 74 ; 1728W 15 ; 1728W 16 ; 1728W 17 ; 1728W 18 ; 1728W 19 ; 1728W 20 ; VM90 367 ; VONC 246.

- Bibliothèque historique de la Ville de Paris : BHVP\_MA\_Vacquer\_MS255 (Papiers Vacquet) ;

- Bibliothèque de l'Hôtel de Ville : 40 539 (André Hermant, Jean-Pierre Jouve, Etudes pour l'aménagement du parvis de Notre-Dame et de ses abords, 1970) ; 20 3536 (Henry Bernard, Réhabilitation de la Cité, la parvis Notre-Dame, la cathédrale et sa mouvance, juin-novembre 1967) ;

- Documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 4<sup>ème</sup> arr. Dossier 101 ; CA 4<sup>ème</sup> suppl. 353 ; dossiers et procès-verbaux de séance.

- Institut Français d'Architecture: Fonds Hermant, o6o IFA.

### Bibliographie :

- Béatrice de Andia (dir.), *Autour de Notre-Dame*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.

- Isabelle Backouche, Boris Bove, Robert Descimon, Claude Gauvard (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Age à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne/Comité d'Histoire de la Ville de Paris, 2016

- Didier Busson, *Le Parvis de Notre-Dame*, Archéologie et histoire, 1624-2002, cat. d'exposition, Paris, Association Paris-Musées, 2002.

- Paul Celly, Rapport de diagnostic – 2, rue de la Cité, Préfecture de police, INRAP, Centre île-de-France, 2010.

- Angela Girard, *Formes utiles*, mémoire rédigé sous la direction de Ginette Baty-Tornikian et Dominique Druenne, Paris, Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris Belleville, février 2011.

- Jean-François Goret, Rapport de diagnostic – 1, place du Parvis Notre-Dame, rue d'Arcole, Hôtel-Dieu, Paris, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de la Ville de Paris, 2020.

- Guy Lambert (dir.), *Les ponts de Paris*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris.

- Jeanne Pronteau, « Etude sur le parvis Notre-Dame à Paris et les maisons des Enfants Trouvés au parvis », dans Ecole pratique des hautes études. 4<sup>e</sup> section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1973-74.

- Géraldine Texier-Rideau (dir.), *Places de Paris, XIXème-XXe siècles*, cat. d'exposition, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.

- Simon Texier (dir.), *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien, XIXème-XXème siècles*, cat. d'exposition, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 2001.

- André Vingt-Trois, Patrick Jacquin, Dany Sandron, Jean-Pierre Cartier, *Notre-Dame-de-Paris*, Strasbourg, La Nuée Bleue, Place des Victoires, 2012.